

Troisième séance, jeudi 14 décembre 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Projet de loi 2017-DIAF-4: modification de la loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF); 2^e lecture, vote final. – Projet de décret 2017-DSAS-61: acquisition du Foyer Sainte-Elisabeth, rue du Botzet 4 et 6A à Fribourg; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Résolution 2017-GC-185 Fritz Glauser/Pierre-André Grandgirard: non au sacrifice de notre agriculture; prise en considération. – Mandat 2017-GC-106 Thomas Rauber/René Kolly/Pierre Décrind/François Genoud/Anne Meyer Loetscher/Peter Wüthrich/Jean-Daniel Wicht/Daniel Bürdel/Christine Jakob/Laurent Dietrich: poursuite du programme Energie-FR au-delà de 2017; prise en considération. – Discours du 1^{er} vice-président du Grand Conseil. – Discours du président du Grand Conseil. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Olivier Flechtner, François Genoud, Ueli Johner-Etter, Urs Perler, Benoît Rey, Rose-Marie Rodriguez, Emanuel Waeber, Kirthana Wickramasingam.

MM. Georges Godel, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Ich habe das Vergnügen, diese dritte und letzte Sitzung der Dezember-Session zu eröffnen.

- > Le Grand Conseil acte de cette communication.

Assermentation

Assermentation de M^{me} et MM. Pierre-Henri Gapany, Bernard Lauper, Samuel Rar, Louis Charles Singy et Sophie Tritten, élus-e par le Grand Conseil à différentes fonctions judiciaires lors de la session de décembre 2017.

- > Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Sehr geehrte Dame, sehr geehrte Herren, Sie sind soeben für Ihr neues Amt vereidigt worden. Im Namen des Grossen Rates des Kantons Freiburg beglückwünsche ich Sie zu Ihrer Wahl und wünsche Ihnen viel Befriedigung in der Ausübung Ihres neuen Amtes. (*Applaus*).

- > La cérémonie d'assermentation est terminée.

Projet de loi 2017-DIAF-4 Modification de la loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF)¹

Rapporteure: **Andréa Wassmer** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Deuxième lecture

La Rapporteuse. Je souhaite juste rappeler que 2 amendements ont été acceptés hier: l'art. 26 al. 1, avec la prise en compte de l'amendement Kolly (revenir à la version initiale du Conseil d'Etat), et l'amendement de Weck à l'art. 42 (revenir à la version initiale du Conseil d'Etat).

La Commissaire. Suite à la séance d'hier avec effectivement 2 amendements acceptés, il y a des amendements qui n'ont pas été acceptés ou qui ont été acceptés et qui méritaient d'être traités autrement dans la loi.

Hier, une députée a déposé des amendements qui méritent d'être traités autrement. La commission s'est ralliée à ces amendements et j'ai pu les soumettre au Conseil d'Etat, qui s'est également rallié. Vous en prendrez connaissance tout à l'heure. C'est essentiellement des questions juridiques et une question de facilitation des procédures. En introduction, j'aimerais aussi rappeler, quand vous aurez terminé la deuxième lecture, que le SAINC, le service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, aura désormais 2 lois modifiées qui lui permettent de travailler correctement: la loi sur l'état civil que vous avez modifiée il y a un peu plus d'une année et la loi sur le droit de cité que vous modifiez aujourd'hui.

¹ Message et annexe pp. 2862ss.

CHAPITRE PREMIER

ART. 1 À ART. 3

- > Confirmation de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat).

CHAPITRE II

SECTION 1

ART. 4 À ART. 6

ART. 5

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Comme c'est la première fois ce matin, je répète mes liens d'intérêts: je suis syndique de Villars-sur-Glâne et accessoirement présidente de la commission de naturalisation de ladite commune.

S'agissant de l'art. 5 al. 2, vous avez rejeté hier ma proposition de biffer cette disposition, ce que, bien entendu, je regrette beaucoup. C'est vrai que l'entêtement n'est pas forcément un signe d'intelligence, mais en l'occurrence, ici, je pense que le Parlement s'est fourvoyé. Cette disposition n'est pas constitutionnelle, M. le Président, puisqu'elle prêterait en fait les enfants qui acquièrent le droit de cité du père et qui doivent par définition renoncer au droit de cité de la mère, alors que l'inverse n'est pas vrai. Il n'y a aucune justification à l'existence de cette disposition. On n'a pas non plus d'explication plausible dans le message. En plus de cela, c'est une disposition qui n'apporte rien du tout et qui ne simplifie même pas les procédures.

Je rappelle que les étrangers eux-mêmes, lorsqu'ils demandent la naturalisation, ne sont plus tenus de renoncer à leur ancienne nationalité. Il ne faut alors pas être plus royaliste que le roi et dans ces circonstances, je me permets d'insister pour que cet al. 2, qui est pour le moins bizarre, soit retiré de cette loi qui se veut résolument moderne.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Suite à l'intervention de notre collègue Erika Schnyder, nous avons réalisé que cet article n'était effectivement pas très heureux. C'est pourquoi, de concert avec M^{me} la Commissaire, le SAINC ainsi qu'avec la Commission des naturalisations, nous allons déposer le nouvel amendement suivant consistant à changer le titre «Mère non mariée avec le père» par «Droit de cité communal et cantonal de l'enfant» et à biffer les al. 1 et 2 comme demandé par M^{me} Schnyder pour les remplacer par un nouvel al. 1: «L'enfant obtient le droit de cité communal et cantonal conformément au droit fédéral.» Nous gardons l'al. 3, qui devient donc l'al. 2.

La Rapporteuse. A la suite de discussions qui ont eu lieu entre hier soir et ce matin, la grande majorité de la commission se rallie à cet amendement et l'accepte.

La Commissaire. Effectivement, c'était une erreur que nous n'avions pas vue en commission et il faut garantir la conformité de cet article avec le droit fédéral. C'est pour cela que l'amendement a été avalisé par la majorité du Conseil d'Etat, qui se rallie.

Je vous lis peut-être juste la disposition du droit fédéral qui régit cela; c'est l'art. 2 al. 2 de la loi sur la nationalité suisse que je vous ai déjà lu hier: «Si les père et mère sont de nationalité suisse, l'enfant acquiert le droit de cité cantonal et communal du parent dont il porte le nom.»

Je vous prie d'accepter cet amendement auquel le Conseil d'Etat s'est rallié.

- > Le Conseil d'Etat et la Commission des naturalisations se rallient à la proposition d'amendement Meyer Loetscher à l'art. 5.
- > La proposition d'amendement Meyer Loetscher, opposée au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est acceptée tacitement.
- > Art. 5 modifié selon l'amendement Meyer Loetscher.

SECTION 2

ART. 7 À 32

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Nous avons là aussi remarqué que les débats ne correspondaient pas à l'usage. En effet, les rapports d'enquête pour les confédérés ne sont quasiment jamais faits. C'est pourquoi, à l'art. 23, let. c, au lieu de mettre «le Service peut renoncer au rapport d'enquête», ce qui laisse suggérer qu'il y a généralement un rapport d'enquête, on met «*en principe, il n'y a pas de rapport d'enquête*», ce qui laisse néanmoins la possibilité au service de faire un rapport d'enquête s'il y a le besoin.

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). Dans cette section, je redépose les 3 amendements déposés hier.

Tout d'abord, je demande de supprimer l'art. 8 al. 3 qui demande de considérer les personnes vivant en ménage commun comme étant mariées. Je le disais hier, il n'est pas logique, ni d'ailleurs à mon avis juste, de considérer les personnes vivant en ménage commun comme étant mariées pour leur demander des devoirs, alors qu'elles n'ont pas les mêmes droits. Ou alors, si nous les considérons comme mariées dans la présente loi, il faudrait aussi leur permettre de déposer une demande de naturalisation aux mêmes conditions qu'un couple marié. Or, la loi ne le permet pas, n'est-ce pas, M^{me} la Commissaire? Si la loi n'accorde pas les mêmes droits aux couples mariés qu'aux couples vivant en ménage commun, nous ne pouvons exiger des couples vivant en ménage commun les mêmes devoirs qu'aux couples mariés. En outre, que dire des 3 années indiquées dans cet article? Trois années à quel moment? Au moment du dépôt de la demande ou au passage devant quelle commission? La commission communale, la commission cantonale? Raison pour laquelle je demande,

en cas de refus de biffer cet al. 3, que la précision suivante soit ajoutée et l'article modifié: «[...] depuis trois années *au moment du dépôt de la demande* [...]». Ainsi, les personnes célibataires vivant dans une communauté conjugale comparable au mariage depuis 3 années au moment du dépôt de la demande sont considérées comme mariées dans le cas de la présente loi.

Je vous remercie de soutenir cet amendement, à savoir de biffer l'art. 8 al. 3, ou, le cas échéant, d'accepter l'ajout de la précision susmentionnée.

A l'art. 15, il s'agit de supprimer la fin de l'al. 2, soit «Il peut, au surplus, auditionner des témoins». C'est donc un amendement que je redépose avec notre collègue députée Christa Mutter. Comme nous l'avons déjà dit hier, laisser cette phrase et permettre au SAINEC d'auditionner des témoins est la porte ouverte à bien des dérapages et des abus. Pour quelles personnes devra-t-on auditionner des témoins? Pour tout le monde? Imaginez la masse de travail. Pourquoi l'une et pas l'autre? Comme le disait notre collègue députée Christa Mutter, ce sont des personnes comme vous et moi qui déposent une demande de naturalisation, dans le sens où la majorité de ces personnes sont intégrées, travaillent, paient des impôts et respectent nos lois. Laisser cette phrase revient à les considérer comme des délinquants. L'argument du député Ducotterd selon lequel les témoins pourront agir en faveur des candidats ne tient pas la route, car ceci signifie que des témoins seront auditionnés pour chaque dossier, même lorsque celui-ci répond à tous les critères exigés par la loi. Il me semble qu'au vu du délai d'attente dans le traitement des dossiers, le service a bien mieux à faire. Merci d'accepter cet amendement.

Dernier amendement, je demande comme hier de supprimer l'art. 15 al. 3, let. f, à savoir que le SAINEC doit valider les connaissances appropriées de la vie publique et politique. Comme je le disais hier, le SAINEC est responsable de l'établissement formel du dossier. Or, les connaissances de la vie publique et politique ne constituent pas des éléments formels. La loi veut que la naturalisation soit un acte politique et non administratif. Ce sont donc les instances politiques communales et cantonales qui octroient la naturalisation et c'est donc bien à elles d'évaluer les connaissances de la vie publique et politique. En outre, je le disais aussi hier, on voit bien qu'entre le moment où les personnes sont auditionnées par le SAINEC et le moment où elles passent devant les commissions, les connaissances des personnes s'améliorent nettement. Et si cet amendement est refusé, je pense qu'il faudrait alors, comme dans le canton de Vaud, que la Direction établisse un listing de questions validées par des instances spécialisées dans l'intégration des migrants.

Je vous remercie de soutenir cet amendement.

Moussa Elias (PS/SP, FV). J'interviens ici encore une fois concernant l'art. 16 al. 2, suite notamment à l'intervention de ma collègue Meyer Loetscher de hier. Apparemment, je

me suis mal exprimé lors de mon intervention de hier. Evidemment, ni mon intervention de hier ni celle d'aujourd'hui n'étaient censées être une critique par rapport à la Commission des naturalisations du Grand Conseil.

Par contre, et là, j'ai une autre vision politique ou une autre expérience du terrain en tant qu'avocat qui conseille des candidates et des candidats à la naturalisation, j'estime effectivement – et je peux me tromper, je n'ai pas la science infuse – que la révision de cette loi est avant tout faite par les autorités pour les autorités, pour faciliter leur tâche de travail. Nous n'avons par contre pas facilité la vie des candidates et des candidats et je veux comme preuve le résultat de la première lecture. Aujourd'hui, chaque candidate et chaque candidat savent qu'ils doivent passer une audition devant une commission de naturalisation. Donc, ils n'ont pas un état d'âme spécifique par rapport à cette audition, si ce n'est la nervosité qu'on a lors de chaque audition, entretien d'embauche ou autre. Cependant, en introduisant l'art. 16 al. 2, respectivement l'art. 43 al. 3, la personne qui va recevoir une convocation pour une audition saurait qu'elle a une audition de défense. Je m'explique: à l'art. 16 al. 2, ce sont les cas clairs, matériels qui sont mal intégrés et ces dossiers ne sont donc même pas transmis à la commission communale. Ils sont écartés dès le début. Dans l'art. 43 al. 3, les cas clairs d'intégration ne sont également pas transmis pour audition, parce qu'ils sont clairement intégrés. Qui sera donc encore auditionné par les commissions? Ce sont des cas où l'on estime que c'est ni clair d'un côté ni clair de l'autre. La personne qui devra donc venir à cette audition aura l'impression qu'elle devra se justifier, défendre sa bonne intégration devant la commission, ce qui ajoute donc un stress d'une manière ou d'une autre par rapport à ces auditions. C'est un de ces éléments-là, comme exemple, que je déplore un peu dans cette révision de loi.

Cela étant, je redépose donc mon amendement demandant le biffage de l'art. 16 al. 2 pour les autres raisons que j'ai évoquées hier et également pour l'explication qui a été donnée par M^{me} la Commissaire hier, respectivement par le vote que nous, le Grand Conseil, avons fait lors du décret de naturalisation. Nous avons en effet admis une naturalisation d'une personne qui, jusqu'il y a peu de temps, ne remplissait pas les conditions matérielles et a payé ses impôts seulement au dernier moment. On a donc estimé que les conditions étaient remplies et on l'a naturalisée. Si on maintient l'art. 16 al. 2, nous n'aurons plus un tel cas de figure, parce que ce dossier ne sera même pas déposé jusqu'ici. On voit donc que la procédure de naturalisation prend du temps et des conditions matérielles peuvent, à un moment donné, être remplies manifestement ou pas et évoluer par la suite. Nous en avons apporté la preuve en admettant ce décret de naturalisation lors de ces sessions.

Voici la raison pour laquelle je vous demande donc vraiment de biffer l'art. 16 al. 2. Je vous remercie.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Pour ma part, je reviens en deuxième lecture avec le même amendement que j'ai déposé en première lecture et qui concerne l'art. 26 al. 2. Il s'agit en l'occurrence de réintégrer dans la loi le serment ou l'engagement qui était prévu initialement dans le message du Conseil d'Etat, je vous le rappelle, mais que la commission a relégué dans le règlement d'application. Je connais plusieurs personnes qui ont fait cette procédure de naturalisation et ces nouveaux citoyens suisses attachent beaucoup d'importance au côté solennel de cette réception officielle. Elle n'est donc pas seulement festive. Peut-être que pour certains d'entre vous, ce serment ou cet engagement peut paraître symbolique, mais pour beaucoup de ces personnes qui ont suivi cette procédure de naturalisation, cela a de l'importance et j'estime qu'il est dès lors important de le mettre dans la loi. Le texte du serment ou de l'engagement, je ne l'ai nullement modifié; c'est le texte qui a été proposé par le Conseil d'Etat, mais j'estime important de mettre dans la loi, pour le côté solennel ou symbolique, auquel beaucoup de ces gens attachent de l'importance.

C'est pour cela que je vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter l'amendement suivant à l'art. 26 al. 2: *«Lors de la réception officielle, le nouveau citoyen ou la nouvelle citoyenne prend l'engagement formel suivant devant le Conseil d'Etat: Je m'engage à être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution cantonale; je m'engage à maintenir et à défendre en toute occasion, en loyal-e et fidèle Confédéré-e, les droits, les libertés et l'indépendance de ma nouvelle patrie et à la servir dignement.»*

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Ich möchte die Anträge von Frau Garghentini Python und Elias Moussa für die Artikel 8, 15 und 16 unterstützen und meine zwei eigenen Anträge – zusammen mit Frau Garghentini Python – für die Artikel 15 und 22 zur erleichterten Einbürgerung für die zweite Generation begründen – und zwar nicht in Einzelheiten wie gestern, sondern mit einigen grundsätzlichen Überlegungen.

Schon in der ersten Vorlage dieses Gesetzesprojekt hatte es meines Erachtens einige wichtige Lücken oder Fehlüberlegungen drinnen, indem sich die Dienststelle stark machte, auch Elemente entscheiden zu können, die politisch begründet sind und nicht administrativ. Dass eine Dienststelle solches vorschlägt, ist noch verständlich. Es scheint mir jedoch fragwürdig, wenn die Direktion, der Staatsrat, die Kommission und dann das Plenum des Grossen Rates diese Vermischung der Funktionen und Aufgaben absegnen. Sämtliche Anträge, die darauf abzielen eine saubere Aufteilung zwischen den Aufgaben einer Dienststelle und denjenigen der politischen Behörde sicherzustellen, finde ich korrekt. Die administrative Vorbereitung des Dossiers kann auch eine Befragung beinhalten. Wenn aber von dieser Instanz schon Vorentscheide getroffen werden, finde ich das nicht korrekt.

Ich denke, dass es keine gute Idee war, dieses Gesetzesprojekt der Einbürgerungskommission anzuvertrauen. Es ist sicher zu viel verlangt von einer Kommission, sich selbst und ihre eigene Rolle in Frage zu stellen. Da hätte vielleicht eine ordentliche Kommission einen etwas unverstellteren Blick gehabt. Es war sicher eine etwas zu schwierige Aufgabe, sich selbst Aufgaben wegzubedingen. Deshalb denke ich, dass in Artikel 22 das Plenum entscheiden muss, dass man die klaren Dossiers der zweiten Generation dem Staatsrat anvertraut, so wie man das auf Gemeindeebene dem Gemeinderat anvertrauen kann. In vielen Kantonen funktioniert das bereits gut, dass die Exekutive die unbestrittenen Dossiers der zweiten Generation behandelt.

Zu der Idee, Zeugen zu befragen: Vielleicht noch eine Überlegung, die auch in anderen Artikeln helfen kann. Wir haben gestern gehört, dass Herr Markus Bapst – nicht als Abgeordneter sondern eher als Gemeinderat von Düringen – mit einiger Freude von der illegalen Praxis seiner Gemeinde berichtete, Zeugen zu befragen, um gerüchteweise einen Antragssteller oder eine Antragstellerin zu hinterfragen. Ich möchte daran erinnern, dass der Kanton Freiburg in Bezug auf seine Einbürgerungspraxis vom Bundesgericht mehrfach gerügt wurde. Und zwar wegen der Tendenz, die wir auch hier immer wieder beobachten und die in der Debatte gestern etwa ein halbes Dutzend Mal kam: «Wir hatten einmal einen Fall. Wir erinnern uns an eine Person.» Wenn Gesetze aufgrund von Einzelfällen statt aufgrund von Prinzipien geregelt werden, dann entstehen Ungerechtigkeiten, dann entstehen schiefe Anträge, wie eben jene, dass man das Bürgerrecht eines Kindes wegnimmt oder dass man nach drei Jahren alle Zusammenlebenden als verheiratet betrachtet oder dass man denkt, es sei eine gute Idee, in einem detaillierteren Dossier in Detektivarbeit noch in der Nachbarschaft herumzufragen.

Deshalb bitte ich Sie, heute im Sinne der rechtsstaatlichen und demokratischen Prinzipien zu entscheiden und nicht aufgrund irgendeines Einzelfalles eine Regel aufzustellen. Es ist keine gute Idee, wenn man nur von Einzelfällen ausgeht. Bitte denken Sie an die Prinzipien der Einbürgerung: Leute, die die Grundlagen erfüllen, haben ein Recht auf Einbürgerung, sonst wird nachgebessert. Die Einbürgerungskommission weist diese Dossiers ja regelmässig zurück.

Ich danke Ihnen für die Unterstützung der Anträge in Artikel 15 und 22.

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). J'ai encore déposé un amendement à l'art. 27 al. 1 demandant l'ajout suivant: *«[...] L'Etat fixe dans l'ordonnance ou le règlement d'application le montant maximal pouvant être perçu par les communes.»* Je demande cet ajout dans la loi, car, comme je le disais hier, les émoluments communaux varient actuellement fortement selon les communes et fixer un plafond laisse la liberté aux communes de fixer l'émolument qu'elles désirent. Elles gardent donc toute leur liberté, tout en n'atteignant pas

des sommes qui pourraient devenir trop élevées et qui s'apparenteraient ainsi aux deniers que la loi fédérale a abolis, car les montants devenaient trop élevés. Je vous remercie de soutenir cet amendement.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). J'ai 2 remarques. La première porte sur l'art. 26 al. 2, pour les réceptions officielles. Ceci a déjà été discuté en commission et à la majorité, si ce n'est à l'unanimité de ses membres, elle avait décidé que ce texte n'avait pas grand chose à faire sous cette forme dans la loi. Rien n'empêche de l'insérer éventuellement dans le règlement d'application, mais en tout cas pas dans la loi.

Concernant l'art. 27 al. 1 dont vient de parler ma collègue Garghentini Python, depuis bientôt 10 ans que je suis à la Commission des naturalisations, j'en ai vu passer, des dossiers. Et depuis quelques années, voyant les différences qu'il y avait sur les montants des émoluments administratifs que demandent les communes aux candidats, je m'y suis attardé un peu plus. Ayant remarqué que les montants variaient beaucoup, j'ai commencé à l'indiquer aux autres membres de la Commission des naturalisations pour chacun des dossiers que je consultais. Au début, cela faisait rire, car je le faisais presque systématiquement, mais après des centaines de dossiers, nous nous sommes rendus compte que les montants allaient de moins de 200 frs à bien plus de 1000 frs par dossier, soit des différences de 1 à plus de 5 fois pour la même opération administrative.

Personnellement, je n'arrive pas à comprendre ces différences de montants, raison pour laquelle je soutiendrai l'amendement de notre collègue Garghentini Python.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Ich möchte nur kurz auf das Votum von Frau Mutter reagieren. Fakt ist, wenn Sie kritische Einbürgerungsgesuche haben, dass in den Gemeinden die Gerüchteküche brodelte – bei uns ist das auf jeden Fall so. Fakt ist, dass die Kommissionsmitglieder Informationen wollen und Fakt ist, dass die Informationen beschafft werden. Ich ziehe es darum vor und finde es eine gute Idee, dass man Zeugen offiziell befragen kann, dass man die Leute zu einer Aussage verpflichten kann, damit gerade die Gerüchteküche nicht weiter brodelte und damit nicht Unwahrheiten oder nicht verifizierbare Informationen in den Kommissionen rumgeboten werden.

Aus diesem Grunde bin ich überzeugt, dass es eine gute Idee ist, dieses Instrument in dieses Gesetz einführen.

Le Président. Wir gehen nun die ganze Reihe der Änderungsanträge einzeln durch. Ich werde zu den einzelnen Änderungsanträgen das Wort jeweils kurz der Frau Berichterstatterin und der Frau Regierungsvertreterin geben, damit wir im Anschluss daran darüber befinden können.

ART. 8 AL. 2, LET. A

- > Confirmation de la première lecture (proposition de la commission [projet bis]).¹

ART. 8 AL. 3

La Rapporteuse. Comme la commission n'a pas reparlé de cet amendement, je confirme le résultat de la première lecture.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat n'a pas été saisi de cet amendement. Cependant, mon service me dit que l'amendement Garghentini Python, qui viserait à ajouter «*au moment du dépôt de la demande*», est tout à fait acceptable.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la deuxième proposition d'amendement Garghentini Python à l'art. 8 al. 3 (ajout des termes «*au moment du dépôt de la demande*»). La Commission des naturalisations ne s'y rallie pas.
- > Au vote, la première proposition d'amendement Garghentini Python (biffage de l'art. 8 al. 3), opposée au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est refusée par 55 voix contre 43. Il y a 2 abstentions.
- > Art. 8 al. 3: confirmation de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat).

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Krattenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). **Total: 43.**

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2934ss.

(SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 55.*

Se sont abstenus:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP). *Total: 2.*

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). Mon amendement demande d'abord la suppression de l'art. 8 al. 3 et si celle-ci est refusée, je propose l'ajout des termes «*au moment du dépôt de la demande*». Je ne suis donc pas sûre que tout le monde a compris sur quoi on a voté, sur la suppression ou sur l'ajout.

Le Président. Frau Grossrätin, Sie können nicht in der zweiten Lesung in einem einzelnen Artikel mit verschiedenen Varianten kommen. Das geht nicht. Wir können es noch einmal wiederholen, aber ich kann nur eine Abstimmung machen. Entweder diejenige, das vollständig zu streichen oder diejenige, diesen Zusatz zu machen. Wir haben nun darüber abgestimmt, diesen Zusatz hinzuzufügen und diesen haben wir abgelehnt. Es tut mir leid, aber wir können nicht alle Kapriolen drehen.

ART. 15 AL. 2

La Rapporteure. Confirmation de la première lecture.

La Commissaire. Comme déjà expliqué, l'audition de témoins permet au service de demander directement cette audition. S'il n'y a pas cette phrase dans la loi, c'est la Direction qui devrait autoriser le service et ce n'est pas encore très clair pour l'audition de témoins. Cela facilite donc les procédures.

- > Le Conseil d'Etat et la Commission des naturalisation ne se rallient pas à la proposition d'amendement Garghentini Python/Mutter à l'art. 15 al. 2.
- > Au vote, la proposition d'amendement Garghentini Python/Mutter, opposée au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est refusée par 72 voix contre 28. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG). *Total: 28.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 72.*

S'est abstenu:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG). *Total: 1.*

ART. 15 AL. 3, LET. F

La Rapporteure. Confirmation de la première lecture.

La Commissaire. Il s'agit donc ici des connaissances qui sont demandées aux requérants. Pour répondre à M^{me} Garghentini Python, nous suivons actuellement la brochure du Secrétariat d'Etat aux migrations, qui dit que les réponses aux questions posées sur la Suisse s'appuient sur ces infor-

mations libres d'accès. Des brochures telles que «Echo+» ou «La Confédération en bref» sont autant d'instruments qui peuvent s'avérer utiles à l'élaboration du questionnaire. La liste n'est cependant pas fermée.

- > Le Conseil d'Etat et la Commission des naturalisation ne se rallient pas à la proposition d'amendement Garghentini Python à l'art. 15 al. 3, let. f.
- > Au vote, la proposition d'amendement Garghentini Python, opposée au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est refusée par 72 voix contre 25. Il y a 3 abstentions.
- > Art. 15: confirmation de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat).

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG). *Total: 25.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht

Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 72.*

Se sont abstenus:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP). *Total: 3.*

ART. 16 AL. 2

La Rapporteuse. Confirmation de la première lecture.

La Commissaire. Il s'agit ici des décisions de la Direction quand les conditions ne sont manifestement pas remplies.

Je vous ai dit hier qu'il y a des dossiers qui passent plus loin et que les communes se demandent pourquoi on les passe plus loin, alors qu'on aurait dû les refuser d'emblée. Il y a effectivement des zones grises, comme celles relevées par Elias Moussa pour les personnes qui paient leurs impôts par la suite. Cependant, cette décision est une décision qui n'a pas de délai de carence. Elle permet donc à la personne de revenir prochainement avec la demande de naturalisation et elle est sujette à recours. Si la personne paie ses impôts incessamment, après cette décision, elle peut gagner le recours.

- > Le Conseil d'Etat et la Commission des naturalisation ne se rallient pas à la proposition d'amendement Moussa à l'art. 16 al. 2.
- > Au vote, la proposition d'amendement Moussa, opposée au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est refusée par 72 voix contre 25. Il y a 1 abstention.
- > Art. 16: confirmation de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat).

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG). *Total: 25.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard

Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 72.*

S'est abstenu:

Gasser Benjamin (SC,PS/SP). *Total: 1.*

ART. 20 AL.1

- > Art. 20: confirmation de la première lecture (proposition de la commission [projet bis]).¹

ART. 22

La Rapporteuse. Confirmation de la première lecture.

La Commissaire. A l'art. 22, dans la version initiale, il s'agit de la compétence donnée au Conseil d'Etat pour les étrangers de deuxième génération.

Je rappelle que le Conseil d'Etat avait soumis ainsi ce projet pour gagner du temps, puisqu'il y a une année de dossiers qui attendent désormais de passer devant la Commission des naturalisations. Maintenant, le Conseil d'Etat s'était rallié à la proposition de la Commission, qui était de simplifier les procédures en se basant sur les procès-verbaux des conseils communaux. Hier, vous avez refusé l'art. 42 al. 4 (nouveau) du projet bis qui permettait de transmettre ces procès-verbaux des conseils communaux. Entre-temps, puisque c'est important quand même qu'on simplifie les procédures, la députée Meyer Loetscher a déposé un amendement à l'art. 42 al. 4 (nouveau). Cet amendement est accepté par la commission et le Conseil d'Etat s'y est rallié. Cet amendement propose une solution ne mentionnant pas «procès-verbal des délibérations» (projet bis), mais «*procès-verbal de l'audition*».

Il est très important de savoir qu'il faudra au moins accepter cet amendement à l'art. 42, sinon on ne simplifie pas du

tout les procédures. Je l'ai déjà dit hier, si le Conseil d'Etat était d'accord que la Commission des naturalisations traite les deuxièmes générations, c'était sous condition de l'acceptation de cet art. 42 pour simplifier les procédures.

Les 2 choses sont donc liées et je vous remercie d'y penser lorsque nous voterons à l'art. 42.

- > Le Conseil d'Etat et la Commission des naturalisation ne se rallient pas à la proposition d'amendement Mutter à l'art. 22.
- > Au vote, la proposition d'amendement Mutter, opposée au résultat de la première lecture (proposition de la commission [projet bis]), est refusée par 71 voix contre 27. Il y a 1 abstention.
- > Art. 22: confirmation de la première lecture (proposition de la commission [projet bis]).²

Ont voté oui:

Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 27.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrid Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rau-

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2934ss.

² Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2934ss.

ber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 71.*

S'est abstenue:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP). *Total: 1.*

ART. 23, LET. C

La Rapporteuse. La Commission a pu se consulter avant cette séance et se rallie à cet amendement.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à cet amendement, dans le sens où il n'y a en principe pas de rapport d'enquête pour les personnes confédérées.

- > Le Conseil d'Etat et la Commission des naturalisations se rallient à la proposition d'amendement Meyer Loetscher à l'art. 23, let. c.
- > La proposition d'amendement Meyer Loetscher, opposée au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est acceptée tacitement.
- > Art. 23 modifié selon l'amendement Meyer Loetscher.

ART. 26 AL. 1

- > Art. 26 al. 1: confirmation de la première lecture (amendement Kolly).

ART. 26 AL. 2

La Rapporteuse. Je tiens à dire que pour les nouveaux citoyens suisses, la cérémonie est un acte solennel et officiel. Je ne pense pas que si le texte est écrit dans un règlement, cela changerait quelque chose. Ce qui est important, c'est qu'ils soient sur place et qu'ils puissent prononcer un engagement officiel. Cela ne change rien si le texte est dans la loi ou dans un règlement. Donc, confirmation de la première lecture.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat s'était rallié à la proposition de la commission qui était de laisser cette formule dans le règlement.

Je rappelle que cette formule est lue par les responsables du SAINEC et que les personnes qui ont obtenu la naturalisation sont appelées les unes après les autres pour dire «Je m'y engage». Ce n'est donc pas la formule qu'ils prononcent, mais ils confirment la formule qui est donnée par la personne du SAINEC.

Le Conseil d'Etat trouve que cela va aussi si on met cette formule dans le règlement.

- > Le Conseil d'Etat et la Commission des naturalisations ne se rallient pas à la proposition d'amendement Peiry à l'art. 26 al. 2.
- > Au vote, la proposition d'amendement Peiry, opposée au résultat de la première lecture (proposition de la commission [projet bis]), est acceptée par 58 voix contre 41. Il y a 1 abstention.
- > Art. 26 al. 2 modifié selon l'amendement Peiry.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 58.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Bühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 41.*

S'est abstenu:

Moussa Elias (FV,PS/SP). *Total: 1.*

ART. 27 AL. 1

La Rapporteure. Confirmation de la première lecture.

La Commissaire. La différence des émoluments perçus par les communes est effectivement très sensible. Nous pourrions nous rallier à cet amendement qui dit que l'Etat fixe le montant maximal pouvant être perçu dans les communes, même si les communes sont liées à la transparence des frais.

Dans ce sens-là, il serait possible d'éviter la disparité qui existe aujourd'hui.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). J'aimerais des précisions sur cet article de la part de M^{me} la Commissaire.

Pour les procédures normales, je peux comprendre cet amendement. Par contre, pour les procédures qui se compliquent avec des recours, on sait que certaines communes ont dû faire face à de tels recours. Comment cela se passe-t-il alors avec les frais, du moment qu'il y a une limite?

La Commissaire. Il est tout à fait possible de moduler ce montant maximal en fonction des complications de la procédure.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition d'amendement Garghentini Python à l'art. 27 al. 1. La Commission des naturalisations ne s'y rallie pas.
- > Au vote, la proposition d'amendement Garghentini Python, opposée au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est refusée par 65 voix contre 33. Il y a 1 abstention.
- > Art. 27: confirmation de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat).

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 33.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Domi-

nique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 65.*

S'est abstenu:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG). *Total: 1.*

SECTION 3

ART. 33

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Ich habe auf die erste Gelegenheit gewartet, um sprechen zu können. Ich möchte Rückkommen auf Artikel 8 Abs. 3 beantragen.

Le Président. Ich schlage vor, wir schauen das am Schluss der Beratung der zweiten Lesung an.

- > Confirmation de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat).

CHAPITRE III

SECTION 1

ART. 34 ET 35

- > Confirmation de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat).

SECTION 2

ART. 36 À 40

ART. 40 AL. 2

- > Art. 40: confirmation de la première lecture (art. 40 al. 2 modifié selon la proposition de la commission [projet bis]).¹

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. XXXXss.

CHAPITRE IV

SECTION 1

ART. 41 À 45

La Rapporteuse. La Commission s'est consultée au sujet de l'art. 42 et se rallie à l'amendement de M^{me} Anne Meyer Loetscher.

La Commissaire. Confirmation de la première lecture, excepté l'amendement.

ART. 42 AL. 4 (NOUVEAU)

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Effectivement, la formulation que nous avons donnée n'était pas tout à fait celle que nous souhaitions. Il est clair que nous ne voulons pas les délibérations du conseil communal. Nous ne voulons pas du tout nous ingérer ni savoir les discussions qu'il y a entre les conseillers communaux. Ce qui nous intéresse, c'est d'avoir le procès-verbal de l'audition. Si celui-ci est suffisamment étayé, il nous permettra de juger si nous avons pas besoin d'auditionner à nouveau cette personne-là. C'est notre seule volonté afin d'éviter des redondances, d'essayer de simplifier la procédure et d'aller plus vite, mais en aucun cas de s'ingérer dans les affaires communales. Dans ce sens-là, je vous demande de voter cet amendement sous ces conditions. Je propose donc l'amendement suivant à l'art. 42 al. 4 (nouveau): «*La décision du conseil communal est transmise au Service avec copie du procès-verbal de l'audition effectuée par la commission communale des naturalisations.*»

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je remercie notre collègue Meyer Loetscher pour cet amendement, qui va exactement dans le sens que je voulais hier, à savoir que ce n'était pas les procès-verbaux qui devaient être transmis et que ce que vous vouliez étaient des informations. Dans ce sens, je peux me rallier à cet amendement.

- > Le Conseil d'Etat et la Commission des naturalisations se rallient à la proposition d'amendement Meyer Loetscher à l'art. 42 al. 4 (nouveau).
- > La proposition d'amendement Meyer Loetscher, opposée au résultat de la première lecture (amendement de Weck), est acceptée tacitement.
- > Art. 42 modifié selon l'amendement Meyer Loetscher.

ART. 43 AL. 4

ART. 43

- > Confirmation de la première lecture (proposition de la commission [projet bis]).¹

SECTION 2

ART. 46 À 48

- > Confirmation de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat).

SECTION 3

ART. 49

- > Confirmation de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat).

CHAPITRE V

ART. 50 ET 51

- > Confirmation de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat).

CHAPITRE VI

ART. 52 À 54

- > Confirmation de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat).

CHAPITRE VII

ART. 55 À 58, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat).

Le Président. Jetzt möchte ich kurz zurückkommen auf die Anfrage von Frau Christa Mutter zu Artikel 8.

ART. 8 AL. 3

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Vielen Dank. Es geht nicht um meinen Antrag sondern um denjenigen von Frau Garghentini Python.

Laut Artikel des Grossratsgesetzes 147 Abs. 2 kann man in zweiter Lesung sämtliche Anträge neu einreichen, auch solche, die in erster Lesung nicht eingereicht wurden. Frau Garghentini Python hat zwei Anträge eingereicht. Sie haben aber nur über den zweiten abstimmen lassen, was in einigen Fraktionen – ich habe gesehen, auch bei der Freisinnig-demokratische Fraktion – für Verwirrung gesorgt hat. Deshalb bitte ich, diese Abstimmungen zu wiederholen. Der erste Antrag war, Artikel 8 Alinea 3 zu streichen, biffer l'article 8 al. 3, donc compter les trois années de cohabitation comme marié.

Der zweite Antrag war, falls diese Streichung nicht durchkommt, die Frist schon ab Einreichung des Einbürgerungsgesuches laufen zu lassen, also eine Änderung des Antrages. Ich bitte, über diese beiden Dinge nochmals abzustimmen.

Le Président. Wir werden das tun. Wir kommen zurück auf Artikel 8 Abs. 3 und wir machen nun eines nach dem anderen.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2934ss.

Wir beginnen mit dem Antrag, den Abs. 3 in Artikel 8 zu streichen.

Wir kommen zum zweiten Teil dieses Antrages, nämlich zur Frage, ob der Zusatz «au moment du dépôt de la demande» noch gemacht wird.

- > Le Conseil d'Etat et la Commission des naturalisations ne se rallient pas à la proposition d'amendement Garghentini Python à l'art. 8 al. 3 (biffage).
- > Au vote, la proposition d'amendement Garghentini Python (biffage de l'art. 8 al. 3), opposée au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est refusée par 65 voix contre 32. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP).
Total: 32.

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter

(BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 65.*

La Commissaire. J'aimerais juste rappeler que cet ajout a été considéré par mon service comme raisonnable et que le Conseil d'Etat pourrait s'y rallier.

- > Le Conseil d'Etat se rallie se rallie à la proposition d'amendement Garghentini Python à l'art. 8 al. 3 (ajout). La Commission des naturalisations ne s'y rallie pas.
- > Au vote, la proposition d'amendement Garghentini Python (ajout), opposée au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est acceptée par 62 voix contre 31. Il y a 5 abstentions.
- > Art. 8 al. 3 modifié selon l'amendement Garghentini Python (art. 8 al. 2, let. a: confirmation de la première lecture [modifié selon la proposition de la commission – projet bis]).

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 62.*

Ont voté non:

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP),

Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 31.*

Se sont abstenus:

Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 5.*

- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé à la troisième lecture.

Troisième lecture

ART. 5

- > Au vote, le résultat de la deuxième lecture (amendement Meyer Loetscher), opposé au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est confirmé par 86 voix contre 8. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 86.*

Ont voté non:

Bonny David (SC,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP). *Total: 8.*

Se sont abstenus:

Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP). *Total: 3.*

ART. 8 AL. 3

- > Au vote, le résultat de la deuxième lecture (amendement Garghentini Python [ajout]), opposé au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est confirmé par 71 voix contre 22. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krabenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 71.*

Ont voté non:

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 22.*

Se sont abstenus:

Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 2.*

ART. 23, LET. C

- > Au vote, le résultat de la deuxième lecture (amendement Meyer Loetscher), opposé au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est confirmé par 95 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 95.*

ART. 26 AL. 2

- > Au vote, le résultat de la deuxième lecture (amendement Peiry), opposé au résultat de la première lecture (proposition de la commission [projet bis]), est confirmé par 58 voix contre 37. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 58.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 37.*

S'est abstenu:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG). *Total: 1.*

ART. 42 AL. 4 (NOUVEAU)

- > Au vote, le résultat de la deuxième lecture (amendement Meyer Loetscher), opposé au résultat de la première lecture (amendement de Weck), est confirmé par 94 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle

(VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 94.*

S'est abstenu:

Repond Nicolas (GR,PS/SP). *Total: 1.*

- > La troisième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 92 voix contre 5. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/

MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 92.*

Ont voté non:

Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP). *Total: 5.*

Se sont abstenus:

Bischof Simon (GL,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 3.*

Projet de décret 2017-DSAS-61 Acquisition du Foyer Sainte-Elisabeth, rue du Botzet 4 et 6A à Fribourg¹

Rapporteur: **Ruedi Schläfli** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Je tiens à remercier les personnes présentes lors de notre séance de commission du 27 novembre dernier, à savoir MM. Gian Carlo Chiovè, architecte cantonal,

¹ Message et annexe pp. 2982ss.

Charles Ducrot, chef adjoint du Service des bâtiments, Jean-Claude Simonet, chef du Service de l'action sociale et Samuel Jodry, secrétaire parlementaire, pour la bonne tenue du procès-verbal, ainsi que les sœurs dominicaines qui nous ont chaleureusement accueillis tout au long de la matinée.

Quelques mots sur la situation de l'asile dans le canton de Fribourg: les requérants d'asile sont tout d'abord accueillis dans des centres fédéraux (Vallorbe, Chiasso), puis sont répartis dans les cantons en fonction d'une clé de répartition. Fribourg reçoit les 3,6% des requérants. La Confédération envoie un fax au canton et le lendemain, les personnes attribuées arrivent sur place.

Pour le premier accueil dans le canton, Fribourg a 5 foyers pérennes: 2 à Fribourg – le Foyer des Remparts et le Foyer du Bourg –, un à Estavayer-le-Lac (Foyer du Lac), un à Broc (Foyer des Passereaux) et un à Grolley (Foyer de la Rosière); 387 personnes peuvent y être accueillies.

Les requérants d'asile déboutés sont logés au Foyer de la Poya. Suite à l'incendie de 2 pavillons de ce site il y a quelques années, la capacité est passée de 120 à 64 personnes. Il est précisé que ces personnes reçoivent 10 frs par jour (aide d'urgence), plus 2 frs par jour.

En parallèle et suite aux nombreuses arrivées, notamment en 2015 (280 personnes en novembre 2015) et 2016, des centres provisoires ont dû être ouverts. Celui de Guin a été fermé à la fin septembre 2017 et il reste 2 foyers installés dans des abris PC: celui de Bösingén (50) et celui d'Hauterive (70). Au total, Fribourg a donc actuellement une capacité de 571 places pour le premier accueil.

Dans la deuxième phase, les requérants d'asile sont logés dans 550 appartements collectifs ou individuels.

L'effectif total au 30 septembre 2017 est de 1998 personnes dans le canton de Fribourg, sans compter les réfugiés dont Caritas s'occupe.

Les personnes concernées qui habitent au Foyer Ste-Elisabeth sont des requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA) et des jeunes adultes de 18 à 25 ans. Ils effectuent actuellement une première étape au Foyer de la Rosière à Grolley, puis, lorsqu'ils ont gagné en autonomie, sont transférés au Foyer des Remparts, lequel cédera donc la place, en cas d'acquisition, à Ste-Elisabeth. Il est signalé que leur prise en charge et leur suivi doivent être améliorés et un concept y relatif – le concept d'encadrement renforcé pour mineurs non accompagnés et jeunes adultes jusqu'à 25 ans – devra être prochainement soumis pour acceptation au Conseil d'Etat. Mais revenons au sujet qui nous occupe aujourd'hui, soit le Foyer Ste-Elisabeth.

Le Foyer Ste-Elisabeth a été fondé en 1896 pour abriter des réfugiés politiques belges lors de la Première Guerre mondiale. Il a ensuite accueilli des personnes âgées ou isolées.

En 1972, il est devenu un home simple et est fermé depuis le 31 décembre 2015.

La parcelle 7340 du Registre foncier, d'une surface de 2143 m², est située en zone III de la Ville de Fribourg, selon le plan d'aménagement local. Elle est destinée à de l'habitation, aux activités de services à faible nuisance et à des équipements d'intérêt général. Pour la parcelle en question, un seul niveau peut être réservé à une autre affectation que l'habitation.

Plusieurs rénovations ont eu lieu dans le foyer. En 1950, les 2 bâtiments ont été reliés par une chapelle

Le bâtiment ne nécessite pas de travaux particuliers pour accueillir les requérants. Cependant, une amélioration de la cuisine existante – avec utilisation de l'économat – a été prévue, afin de permettre la production et la livraison de repas pour 150 requérants d'asile MNA et jeunes adultes de 18 à 25 ans, hébergés et en formation dans la région du Grand Fribourg. Cette transformation permettra d'assurer en même temps la formation d'une douzaine de ces jeunes par année par l'apprentissage des compétences élémentaires du métier de cuisinier afin de favoriser leur insertion professionnelle. Le montant concerné est de 150 000 frs et est compris dans le présent projet de décret pour les travaux de transformation de la cuisine avec les raccordements divers (eau, électricité), ventilation, maçonnerie, carrelage, etc. Le système de chauffage et d'eau chaude est issu d'une chaudière à mazout de 1998. La toiture a été entièrement rénovée en 2002

La SA Foyer Ste-Elisabeth a décidé de vendre son bâtiment par voie d'appel d'offres le 25 avril 2017. Après analyse, l'Etat de Fribourg a estimé que l'acquisition du Foyer Ste-Elisabeth était une chance assez unique de consolider son offre en infrastructures pour les requérants d'asile et s'inscrivait dans les objectifs de la politique immobilière du canton. Ce bâtiment pourra accueillir quelque 90 personnes dans un fonctionnement normal, tout en offrant une marge d'accueil supplémentaire. Il faut aussi relever qu'en raison du seuil incompressible des coûts liés notamment à l'encadrement 24/24 et 7/7, aux mesures de sécurité qui sont quasiment identiques pour 50 personnes que pour 90 personnes, ce foyer a une meilleure rentabilité que 2 foyers de 50 requérants.

L'Etat a mandaté un expert pour estimer le bâtiment. Celui-ci a estimé que l'ensemble du complexe se trouve en bon, voire en très bon état, tant l'enveloppe et la structure que l'entretien général. Il a également estimé que la valeur vénale s'élevait à 6 400 000 frs, montant que le Conseil d'Etat a retenu pour transmettre sa première offre dans le délai fixé au 30 juin 2017. Lors d'une deuxième ronde de négociation, le prix a été majoré à 6 550 000 frs, offre qui a été acceptée par les propriétaires.

Concernant le coût et le mode d'acquisition, le crédit qui est soumis au Grand-Conseil est de 5 320 000 frs.

Le coût total de l'acquisition est de 6 720 000 frs, 6 550 000 frs pour l'objet, 150 000 frs pour la réfection de la cuisine et 20 000 frs pour les frais de transaction de vente.

Le montant de 1 400 000 frs est assuré par une indemnisation de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) suite à l'incendie du Foyer de la Poya. Ce qu'il faut peut-être aussi savoir sur ces 1 400 000 frs, c'est que l'ECAB, en général, redonne le montant maximal lors d'un incendie si la construction est faite sur le même lieu, de la même taille et pour la même utilisation. Il faut également savoir que suite aux incendies du Foyer de la Poya, la convention entre la Ville et l'Etat de Fribourg a été dénoncée et il n'est plus possible de construire des logements pour les requérants d'asile sur le site de la Poya. C'est pour ça que l'ECAB a octroyé exceptionnellement ce montant de 1 400 000 frs pour ce crédit d'acquisition.

Ce foyer sera géré par l'ORS qui va en assurer la gérance. La location s'élèvera à 165 00 frs facturés à l'ORS, qui versera ce loyer à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Les charges d'exploitation seront de 100 000 frs. Ces frais seront couverts par un forfait de 9 fr. 10 par logement et par requérant versé par la Confédération.

Ce crédit d'engagement n'est soumis ni au référendum financier obligatoire, ni au référendum financier facultatif. Il doit cependant être adopté par le Grand Conseil à la majorité qualifiée.

La Commissaire. Je remercie M. le Rapporteur qui a été très complet. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est qu'effectivement l'achat du Foyer Ste-Elisabeth est une réelle opportunité aujourd'hui pour renforcer notre offre en infrastructures. C'est la première fois depuis 11 ans que j'ai la possibilité de vous présenter un décret d'achat d'un bâtiment pour répondre aux besoins de l'asile. Jusqu'à maintenant, nous avons procédé à des locations. Le fait de pouvoir acheter ce bâtiment qui est idéalement placé s'inscrit également dans les objectifs de la politique immobilière de notre canton. Nous pourrions en effet accueillir 90 personnes, qui seront pour une part les mineurs non accompagnés qui auront d'abord été placés au Foyer de Grolley. Une fois qu'ils auront gagné en autonomie, ils pourront être transférés sur le site de Ste-Elisabeth en cas d'achat. Ensuite, on va accueillir les jeunes adultes ainsi que les familles. En effet, le Foyer Ste-Elisabeth se prête extrêmement bien, puisqu'il y a des chambres un peu plus grandes qui seraient idéales pour l'accueil d'une famille. Cela permettrait une mixité dans les personnes accueillies, ce qui est aussi important.

Comme l'a dit M. le Rapporteur, nous avons maintenant 60 places au Foyer des Remparts. Le propriétaire du bâtiment est décédé dernièrement et nous avons été informés que nous ne pourrions certainement pas continuer à louer ce bâtiment. Il y a donc urgence à trouver les 60 places que nous avons aujourd'hui aux Remparts. Nous allons transférer les 60 personnes du Foyer des Remparts ainsi que le personnel

sur Ste-Elisabeth en cas d'achat. Nous pourrions accueillir 30 personnes de plus avec la même dotation, puisque pour nous, pour pouvoir assurer un encadrement 24/24h et 7/7, il faut un certain nombre de personnes. Le bâtiment est effectivement en excellent état. Dès l'achat, on peut l'occuper sans autres travaux de transformation, si ce n'est à la cuisine où nous avons un projet d'intégration. Nous allons faire un programme d'occupation pour 12 requérants d'asile qui vont s'initier au métier élémentaire de la cuisine, afin de favoriser leur insertion professionnelle. Dans cette cuisine-là, on pourra confectionner 150 repas pour tous les mineurs non accompagnés et les jeunes requérants d'asile qui sont en formation ou qui suivent des cours dans la région du Grand Fribourg. Effectivement, nous avons eu des discussions avec l'ECAB, qui est d'accord de verser les 1 400 000 frs pour l'incendie des 2 pavillons au Foyer de la Poya. Il ne procède à aucune réduction. Vous savez que si la construction ne se refait pas sur le lieu même, l'ECAB pourrait aller jusqu'à 30% de réduction. Il n'a pas procédé à cette réduction, puisque le Foyer Ste-Elisabeth sera aussi affecté à la fonction d'accueil de requérants d'asile.

Le coût de location est couvert par les montants forfaitaires que nous recevons de la Confédération; c'est donc vraiment un projet important pour nos structures d'asile, puisque cela nous permet de regarder un peu sereinement le futur. Cela va nous permettre de fermer le centre de requérants d'asile de Bösinggen, qui était provisoire. Le coût d'un abri provisoire dans des abris PC est extrêmement important: on est presque à 1 million de frs de coût de fonctionnement par année pour un centre en abri PC. Donc là, ça nous permettra aussi d'être beaucoup plus efficaces et de pouvoir effectuer des économies dans le domaine de l'asile.

C'est avec ces remarques que je vous demande d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 1^{er} décembre pour l'examen du décret relatif à l'acquisition du Foyer Ste-Elisabeth. Notre commission a été relativement partagée sur la proposition de l'acquisition de ce bâtiment. De nombreux points favorables sont à relever, comme par exemple l'excellent état du bâtiment et sa disponibilité, une solution de remplacement rapide pour reloger les occupants du Foyer des Remparts et des économies de ressources pour son exploitation. Certains membres de notre commission ont toutefois jugé négativement la situation géographique du bâtiment pour accueillir des requérants mineurs plutôt que des familles.

Malgré l'indemnité de l'ECAB, le prix a également été jugé relativement élevé, puisqu'il tient majoritairement compte de la valeur intrinsèque de l'immeuble. Il reste toutefois très proche de la valeur retenue par l'expert mandaté.

Enfin, notre commission déplore la qualité du message, qui contient relativement peu d'informations techniques et

financières. Au terme de nos délibérations, notre commission a accepté, sous l'angle financier, le décret portant sur un crédit d'engagement net de 5 320 000 frs, par 7 voix contre 3 et 1 abstention.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Notre groupe parlementaire a pris connaissance du message relatif à l'achat du bâtiment abritant le Foyer Ste-Elisabeth situé aux abords du Boulevard de Pérolles, plus précisément à la rue du Botzet.

La commission ad hoc a eu l'opportunité de visiter l'endroit et de se rendre ainsi compte de l'excellent état des lieux entretenus avec soin par les 2 dernières sœurs de la congrégation dominicaine qui y résident. Je souligne ici le fait que chaque fois que l'Etat se porte acquéreur, il est à mon avis indispensable et nécessaire que les membres de la commission ad hoc puissent se rendre sur les lieux et se faire ainsi une opinion plus sérieuse de l'objet de la future transaction immobilière. Dans cet ordre d'idées, certains députés de notre groupe ont trouvé assez, voire trop élevé le prix de vente proposé de 6 550 000 frs. L'expert mandaté de la société Gerama avait quant à lui arrêté une valeur vénale à 6 400 000 frs. Nous constatons également, eu égard à l'affectation prévue pour ce bâtiment, à savoir y ouvrir un foyer pour l'hébergement de requérants d'asile, que l'on donne aussi une réponse et une solution à la situation découlant du sinistre ayant détruit les pavillons de la Poya et à la fermeture certaine du Foyer des Remparts.

Madame la Commissaire, notre groupe partage votre souci de pouvoir héberger l'ensemble des requérants avoisinant le nombre de 2000, selon les chiffres donnés au mois de septembre de cette année. On se pose aussi la question de savoir si l'endroit choisi est vraiment le plus judicieux, compte tenu du fait que nous avons ici affaire à l'accueil de mineurs non accompagnés. De plus, certains députés se posent des questions sur la véritable capacité, sur les compétences des employés de l'ORS à gérer, comme l'a dit le rapporteur, 24/24 et 7/7, ces foyers qui leur sont confiés.

A cet égard, chers collègues députés, je vous invite à visiter, à être curieux et à prendre connaissance de ce qu'est l'ORS. Une organisation qui, de l'avis de certains, n'œuvre en tout cas pas à perte, pour ne pas dire plus, dans la gestion de ce foyer de requérants d'asile.

Une question que je vous adresse, M^{me} la Commissaire: l'Etat de Fribourg ayant sous-traité à l'ORS la gestion des foyers de réfugiés a-t-il un droit de regard sur la gestion de l'ORS, sur ses bénéfices et est-il tout simplement au courant de ce qu'est cet organisme?

En conclusion, notre groupe, dans sa grande majorité, acceptera ce décret, notamment sous l'angle de la politique financière active de l'Etat.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat sich eingehend mit dem vorliegenden

Dekret über den Erwerb des Foyer Sainte Elisabeth an der Rue du Botzet in Freiburg befasst.

Aufgrund der erhaltenen Unterlagen, der entsprechenden Auskünfte, insbesondere auch nach einem Augenschein vor Ort durch die Kommissionsmitglieder, kommen wir zum Schluss, dieses gut erhaltene Gebäude mitten im Herzen der Stadt Freiburg für die beantragten 6,720 Millionen Franken zu kaufen. Aus finanzpolitischen Überlegungen macht es durchaus Sinn, das Foyer Sainte Elisabeth zu erwerben, auch nach dem Motto des Staatsrates: Kaufen statt mieten. Nicht zu übersehen ist dabei der Umstand, dass sich die kantonale Gebäudeversicherung mit 1,4 Millionen Franken wegen des Nichtbaus des verbrannten Gebäudes, dem Foyer de La Poya, am Kauf beteiligt.

Der Staatsrat darf sich diese Kaufgelegenheit nicht entgehen lassen. Zudem ist die Stiftung Foyer Sainte Elisabeth, welche durch die Dominikaner-Schwesteren gegründet wurde, dankbar, dass der Kanton Freiburg bereit ist, ihre schöne Liegenschaft zu erwerben, weil zur heutigen Zeit sonst kaum andere kaufffreudige Interessenten da wären.

Wir fragen uns aber ernsthaft, ob dieses schmucke und sich in sehr gutem Zustand befindende Gebäude in der Aufmachung eines Viersterne-Hotels sich tatsächlich zur Erstaufnahme von Asylsuchenden eignet und nicht einem anderen Zweck zugeführt werden sollte. Es ist zwar richtig, dass die Unterkünfte für Asylsuchende in den Grossstädten und deren Agglomerationen eingerichtet werden statt in den besiedlungsarmen ländlichen Gebieten. Sie verstehen wohl, was ich meine. Hingegen ist das fragliche Gebäude aufgrund der komplizierten bestehenden Infrastruktur, welche baulich auch kaum verbessert werden kann, für diesen Zweck nicht ideal. Ein perfekter Standort wäre eher die Kaserne La Poya, welche ab dem Jahre 2023 nicht mehr von der Armee benutzt würde, und bekanntlich im Besitze des Kantons Freiburg ist. Das gleiche macht übrigens auch der Kanton Bern. Auch er prüft die Nutzung der Kasernen Bern und Lyss.

Da im Foyer Sainte Elisabeth das Empfangsheim für Asylsuchende im Alter von 18 bis 25 Jahren mitten in der Stadt eröffnet werden soll, machen wir den Staatsrat auf mögliche Probleme der Sicherheit für unsere Bevölkerung aufmerksam. Entsprechende strenge Vorschriften und Kontrollen müssen zwingend durch den Betreiber ins Auge gefasst werden. Direkt neben mehreren Schulen lädt dieser Standort für das Betreiben des Business regelrecht ein.

Nach Abwägen aller Vor- und Nachteile, aus finanzpolitischen Überlegungen sowie im Sinne der gemachten Bemerkungen stimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion dem vorliegenden Dekret schlussendlich zu.

Zamofing Dominique (PDC/CVP, SC). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis syndic de la commune de Hauterive, où séjournent actuellement 50 requérants d'asile.

Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la volonté de l'Etat d'acquérir le Foyer Ste-Elisabeth pour y loger des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Ce nouveau foyer, en cas d'acquisition, pourra remplacer le Foyer des Remparts et celui de la Poya. L'Etat recherche depuis 11 ans à acquérir un bâtiment et l'opportunité se présente actuellement. Ce bâtiment situé en Ville de Fribourg est d'une excellente qualité. Le groupe démocrate-chrétien y voit une opportunité et une synergie, car les coûts d'exploitation seront moindres que l'exploitation de 2 foyers, surtout au niveau de l'encadrement. Cette acquisition rentre parfaitement dans la politique d'acquisition de l'Etat, qui privilégie la propriété à la location.

On peut se poser la question s'il est judicieux d'ouvrir un centre de jeunes migrants dans un quartier avec des écoles à proximité et, de plus, au centre-ville. Notre groupe pense que oui. L'intégration de ces jeunes migrants sera facilitée ainsi que le contrôle et la surveillance en secteur urbain. Une attention particulière doit être donnée à la sécurité à l'intérieur du bâtiment pour ne pas revivre la même mésaventure qu'au Foyer de la Poya. Le bâtiment ne nécessite pas de travaux particuliers pour accueillir les requérants. Cependant, une amélioration de la cuisine existante, en vue de former des jeunes aux compétences élémentaires du métier du cuisiner, est une nécessité et sera un excellent moyen d'intégration pour ces jeunes migrants.

Notre groupe va soutenir à la quasi unanimité le décret pour l'acquisition du Foyer Ste-Elisabeth.

Savoy Philippe (PS/SP, SC). Au nom du groupe socialiste, je soutiens l'entrée en matière de ce décret. Comme nous l'a dit M. le Rapporteur, sous l'angle immobilier, le bien proposé est exceptionnel et répond à la stratégie de l'Etat, qui est de glisser du statut de locataire à celui de propriétaire. Comme l'a dit ensuite mon préopinant, je relève l'efficacité du fonctionnement de ce foyer, puisque la rentabilité est meilleure pour un établissement de 90 personnes que pour 2 de 50. Enfin, cette acquisition permettra de recevoir, comme cela a déjà été dit, le montant d'1,4 million de frs de la part de l'ECAB. Je précise que ce montant sera perdu d'ici la mi-2018 si rien n'est réalisé dans le sens de ce projet.

Mais sous un angle beaucoup plus important, l'acquisition de ce foyer répond à un besoin, à une urgence. Cette urgence, Mesdames et Messieurs, c'est de pouvoir offrir un toit digne à des requérants d'asile mineurs non accompagnés et des jeunes adultes de 18 à 25 ans. Au nom de notre solidarité confédérale, nous accueillons en effet 3,6% d'entre eux. Mais pourquoi s'agit-il d'une urgence? Eh bien parce que l'avenir du Foyer des Remparts n'est pas garanti et que celui établi dans les abris PC de Bösinggen pourrait ainsi être fermé, permettant un accueil meilleur que celui qui prévaut actuellement.

En travail de commission, j'ai été très choqué d'entendre que ce Foyer Ste-Elisabeth était trop bien pour y faire résider des requérants d'asile. J'aimerais bien connaître l'image du foyer idéal qui est dans la tête de ceux qui ont tenu ces propos. Un bunker isolé en pleine forêt? Plus proche de la civilisation? Une aile ultra-sécurisée du bâtiment de la Police cantonale? Une prison? Là où certains manifestent leur crainte viscérale de voir divers trafics se développer au centre-ville, j'y vois personnellement une opportunité et une chance pour ces jeunes, par rapport à leur intégration: proches des écoles et des humains de leur âge, le tout dans un encadrement de vie et un contexte sécuritaire que la Direction de la santé et des affaires sociales nous garantit. Ce Foyer Ste-Elisabeth a eu comme première vocation d'accueillir des réfugiés lors de la Première Guerre Mondiale. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de redonner aux murs de ce foyer son affectation d'origine. Je vous le dis donc sincèrement, soyons conservateurs et permettons aux jeunes migrants qui ont traversé la mer, puis l'Europe, de trouver dans notre canton un peu de chaleur et d'hospitalité. Ces valeurs ne sont-elles pas les nôtres? N'ayons pas peur de regarder dans les yeux de ces requérants d'asile mineurs non accompagnés. Cessons les allégations qui ne veulent les voir qu'à travers le spectre de la délinquance. N'oublions pas que nous sommes le reflet de la dignité que nous leur témoignons. Cela participe aussi à l'intelligence naturelle de notre évolution humaniste 4.0. Je vous demande donc d'accepter ce décret sans condition, avec la raison pour ce qui est des murs du bien proposé et avec le cœur pour ce qui est de son affectation. Merci pour ces jeunes réfugiés qui, comme ceux de la Première Guerre Mondiale, ne demandent qu'à se reconstruire dans de très bonnes conditions.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre s'oppose à l'entrée en matière sur ce décret. En effet, nous trouvons totalement disproportionné l'acquisition pour 6 550 000 frs d'un bien protégé culturellement pour y loger des requérants d'asile en première accueil, en l'occurrence des jeunes hommes de 18 à 25 ans. Pour des familles requérantes avec enfants, nous pourrions encore concevoir l'acquisition d'une telle bâtisse. Pour des jeunes hommes de 18 à 25 ans et à titre de première accueil, c'est-à-dire 30 ou 60 jours, les abris PC sont parfaitement acceptables.

Pour M. Savoy, j'ai personnellement, à l'école de recrue, dormi plusieurs semaines en abri PC, entre le Grand-Saint-Bernard et le Simplon et vous voyez que j'en suis revenu.

Après ce délai de 30 ou 60 jours, ces jeunes sont affectés soit à la Rosière à Belfaux, s'ils répondent aux critères de l'asile, soit à la Gouglera pour procédure de renvoi s'ils ne répondent pas aux critères. Ensuite, il y a manifestement la volonté de concentrer les jeunes requérants d'asile en Ville de Fribourg, puisque, hormis le rapatriement au Botzet des jeunes actuellement logés aux remparts, il est aussi prévu de fermer les centres de Bösinggen et de Châtillon.

Néanmoins, il faut appeler les choses par leur nom. Premièrement, on peut légitimement présumer que la plupart de ces jeunes hommes ne répondront pas aux critères de l'asile. Ce seront par conséquent des requérants économiques, dont l'objectif sera de générer un revenu de manière légale ou illégale. Il est totalement incompréhensible de les loger à quelques centaines de mètres de la gare, centre névralgique de tout trafic en Ville de Fribourg. En outre, il n'est pas inutile de rappeler que le quartier du Botzet concentre toute la palette des établissements scolaires, des écoles primaires aux collèges, en passant par le cycle d'orientation.

En résumé, le prix est excessivement élevé pour l'affectation prévue et la localisation est parfaitement inadéquate pour ce type de requérants. Enfin, pour ceux qui estiment que l'affectation n'est pas appropriée, mais que l'acquisition de cette bâtisse est une bonne affaire pour l'Etat, ils se trompent là aussi. Ces immeubles ne seront affectés qu'à un centre de premier accueil pour jeunes requérants, et ceci de manière pérenne, et il n'y a aucune volonté d'en faire quoique ce soit d'autre, home ou que sais-je.

Je vous invite pour cela, chers collègues, à refuser l'entrée en matière sur cet objet et je termine par une dernière question à M^{me} la Commissaire: qu'advendra-t-il de la chapelle?

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêts, mais suis voisin d'un centre d'accueil qui se trouve à 50 mètres de chez moi. Il est prévu pour 100 places et il y en a 62 aujourd'hui. J'entretiens le parc, je vais faucher l'herbe, les haies et je côtoie donc aussi ces personnes.

Je n'ai aucun problème de voisinage avec ces réfugiés, je ne les vois pas. On a mis des règles claires qui sont respectées par les réfugiés et par tout le monde et tout fonctionne très bien.

De dire que ce sont des délinquants, c'est entièrement faux. Je pense que dire cela est malhonnête. Par contre, dire que tout va bien, c'est aussi mal que de dire que tout va mal. Aujourd'hui, on doit trouver des solutions et malheureusement, entre ceux qui disent que tout va bien et ceux qui disent que tout va mal, on ne recherche pas de vraies solutions. Ces solutions sont aussi de ne pas mettre ces gens tous aux mêmes endroits, pas où ils habitent, mais principalement aux mêmes endroits qu'ils fréquentent. A ce moment-là, il y a des problèmes de vols, de petites délinquances, des problèmes d'intégration et de formation. L'intégration ne se fait que lorsque les réfugiés sont répartis dans la population, qu'ils ont accès au travail, qu'ils ont accès à la formation et qu'ils sont finalement disséminés dans toute la population.

On remarque aujourd'hui que c'est dans le district de la Sarine qu'il y a le plus de réfugiés, et ceci de manière vraiment importante. On a toujours dit finalement qu'on devait répartir les réfugiés sur tout le district. Je ne comprends encore une fois pas pourquoi, finalement, on parle du district de la Sarine pour la troisième ou quatrième fois, lorsqu'on trouve

une solution pour les requérants d'asile. J'aimerais alors avoir la garantie, aussi de M^{me} la Commissaire, que finalement, on n'augmente pas le nombre de réfugiés dans le district de la Sarine. Je peux comprendre qu'on achète ce bâtiment, si c'est pour fermer d'autres centres qui sont vétustes ou qui ne répondent plus aux conditions. Je ne comprends par contre pas qu'on achète ce bâtiment pour, encore une fois, augmenter les réfugiés dans le district de la Sarine.

Pour ceux qui disent qu'il faut qu'ils soient à la campagne, je peux vous dire alors qu'entre la Rosière et Fribourg c'est la même chose, parce qu'il leur faut un quart d'heure en bus pour aller à Fribourg et le bus est bien occupé. Ils ne se promènent pas à Grolley, ils vont vraiment en ville et ils vivent en ville.

Pour moi aussi, l'autre question, c'est de dire que finalement, il y aura environ 100 places qui seront disponibles à Grolley et 62 réfugiés aujourd'hui. Pour quelle raison doit-on encore acheter un bâtiment, s'il reste environ 40 places à la Rosière? J'aimerais alors avoir la garantie, pour le district de la Sarine, qu'il n'y aura pas d'augmentation à l'avenir et avoir la réponse par rapport au Foyer de Rosière qui est sous-occupé.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Vous l'avez entendu, le groupe libéral-radical est favorable à cette acquisition. J'ai eu l'occasion de visiter ce bâtiment, puisqu'une des institutions que je préside aurait eu envie de l'acquérir. Je peux vous dire que ce n'est pas un hôtel 4 étoiles. C'est un bâtiment qui est bien entretenu, mais ce n'est certainement pas un hôtel 4 étoiles. Ceux qui le disent devraient peut-être aller plus souvent dans les hôtels 4 étoiles, ils verraient certainement que ce foyer n'en remplit pas les critères. (*Rires*). En outre, je ne peux pas souscrire aux déclarations qui ont été faites sur le manque de sécurité et les dangers que courraient les enfants qui sont à l'école à côté. Je suis Directrice des écoles de la Ville, nous avons parlé de cela au conseil communal et je pense que toute personne a le droit de vivre sur cette Terre. Il y a effectivement une école à côté, mais la Ville est habituée à cette expérience d'accueillir beaucoup d'étrangers. Nous avons certainement le taux d'étrangers le plus élevé avec 36% et, dans certains quartiers, c'est 60%. Or, ce n'est pas dans les quartiers où il y a le plus d'étrangers qu'il y a le plus de problèmes. Nous avons entendu beaucoup de préjugés et je pense que ceux-ci ne font que diviser la population et empêchent d'aller vers l'autre et d'apprécier chaque personne pour ce qu'elle est. Les préjugés, ce n'est que de la paresse intellectuelle. Je tenais à vous le dire, parce que je ne souscris pas à certains propos qui ont été dits sous le nom du groupe libéral-radical.

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). Je n'avais pas pensé prendre la parole aujourd'hui, mais au vu de certains propos, je me sens obligée de réagir.

Dormir dans un abri PC quand on est à l'armée pour 3 semaines, que c'est très temporaire, qu'on n'a pas besoin de se

reconstruire, je pense que ça le fait, c'est l'armée. Mais pour ces jeunes qui, vous le voyez à la télévision, ont souvent traversé la Méditerranée sur des bateaux, ont survécu à la Méditerranée, sont passés par les camps en Libye où ils se sont fait, pour la majeure partie, battre, voire violer pour les filles, quand ils arrivent ici, ils ont besoin de se reconstruire et ce n'est pas en les mettant dans des abris PC qu'on va aider ces jeunes. Je pense que l'achat de ce Foyer Ste-Elisabeth n'a que des points positifs, parce qu'effectivement c'est un endroit accueillant, lumineux, qui va justement aider ces jeunes à se reconstruire. Cela ne peut être que bénéfique pour eux.

Ensuite, être en ville, proche des écoles, c'est aussi bénéfique, parce que ces jeunes vont aller à l'école et on a intérêt à ce qu'ils aillent à l'école et à ce qu'ils soient formés. Donc, ils seront proches des écoles, pour eux, pour les suivre; ils seront proches aussi de certains services qui les aident dans leur procédure d'asile, comme par exemple Caritas.

Un troisième point positif de l'achat de ce bâtiment, c'est bien sûr la cuisine, parce que non seulement cela permettra à des jeunes de se former ou se préformer en préapprentissage, ce qui est déjà très positif, mais cela permettra aussi à ces jeunes d'avoir des repas équilibrés. Je parle en connaissance de cause, car j'accompagne actuellement une petite jeune qui vient d'arriver à Fribourg, qui est au Foyer des Remparts; elle ne connaît pas les légumes d'ici, elle ne sait pas quoi acheter pour se faire à manger, sans parler de l'état déplorable de la cuisine du Foyer des Remparts, où personne n'a envie de se faire à manger. Là au moins, tous ces jeunes auront un repas équilibré pour la journée. Je pense que c'est important de les accueillir. Si on veut que ces jeunes s'intègrent, l'accueil est primordial. S'ils se sentent bien accueillis, ils vont participer à la vie économique et vont se former. Il est clair qu'il faut les encadrer, ce n'est pas tout rose, comme disait notre collègue Ducotterd. Peut-être que tous ces jeunes ne vont pas s'intégrer comme on le souhaiterait. Mais voilà, ce sont des jeunes et je pense que tous les parents dans ce Parlement savent qu'il faut accompagner les jeunes, quels qu'ils soient. Ce n'est facile pour aucun parent d'accompagner des enfants et spécialement des adolescents ou des jeunes adultes. Je pense que si on ne fait pas cet encadrement, si on ne garantit pas cet accueil, c'est une bombe qui va nous exploser à la figure dans quelques années, ce qui coûtera bien plus cher que tout ce qu'on peut payer en prévention.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Mon lien d'intérêts est que j'ai la chance d'habiter à quelques centaines de mètres entre le Foyer du Bourg, le Foyer des Remparts et le Foyer de la Poya, donc 3 centres d'accueil de requérants d'asile et surtout le Foyer des Remparts, avec une bonne partie de jeunes non accompagnés, donc exactement la population qu'on décrit pour ce Foyer Ste-Elisabeth.

Mon expérience de ces 20 dernières années dans ce quartier est que celui-ci a développé une atmosphère d'accueil

et est heureux d'avoir ces requérants d'asile dans le quartier, en ville, où même s'ils ne sont pas accompagnés, ils ont un peu plus d'occupations, également dans leurs loisirs, leurs cours, que si le foyer était situé à l'extérieur de Bellegarde par exemple. Je trouve idéal de loger les requérants d'asile là où il y a encore une population prête à les accueillir, soit en ville, plutôt que dispersés dans les petites localités où justement cette atmosphère d'accueil n'est pas présente. Nous n'avons aucun problème. Le Foyer du Bourg est très proche de l'école du Bourg. J'aimerais renforcer ce qu'a dit M^{me} de Weck. Le Foyer des Remparts et celui de la Poya se trouvent sur le chemin de l'école des élèves de l'école du Jura. Je n'ai jamais entendu un quelconque problème entre les enfants, les enseignants et ces jeunes qui sont dans ces foyers. S'il y a des déprédations dans notre quartier, c'est régulièrement après les matchs de Gottéron ou quand il y a la sortie des recrues de la Poya. Il n'y a pas beaucoup de problèmes, mais s'il y en, ce n'est pas à cause des requérants d'asile, mais à cause de notre population.

Je suis donc très favorable à accueillir encore des jeunes au Foyer Ste-Elisabeth, dans un autre quartier de la ville, où on pourra aussi peut-être améliorer les conditions pour ces jeunes qui se donnent de la peine et qui n'ont pas la vie facile.

Le Rapporteur. J'ai bien entendu toutes vos revendications. L'entrée en matière étant combattue, nous allons procéder à un vote, mais avant, il y a plusieurs questions qui ont été déposées quant à l'affectation de ce bâtiment et aussi sur l'endroit qui a été choisi pour accueillir ces personnes. Les questions étant principalement posées à M^{me} la Commissaire, je lui laisserai le soin d'y répondre.

La Commissaire. J'aimerais remercier tout d'abord toutes les personnes qui se sont exprimées pour l'entrée en matière sur ce projet.

Ce projet, c'est vraiment un beau projet, parce qu'il nous permet d'acquérir un bâtiment pour accueillir les requérants d'asile. J'aimerais juste vous donner un exemple, Mesdames et Messieurs: à l'époque, le Conseil d'Etat avait refusé d'acheter un bâtiment à Bulle. Ce bâtiment avait été acheté par la Croix Rouge; il a finalement été financé par les subventions de la Confédération et dernièrement la Croix-Rouge a vendu ce bâtiment en encaissant les bénéfices. Voilà ce que c'est quand on n'acquiert pas des bâtiments. Aujourd'hui, on a une vraie occasion de s'inscrire dans notre politique d'acquisition de l'Etat. Ce bâtiment va servir, si vous l'acceptez, à accueillir et à héberger des requérants d'asile. Ce qu'il sera dans 20 ou 30 ans, je ne serai certainement plus là pour le voir, mais aujourd'hui, il est effectivement prévu d'accueillir des requérants d'asile.

Comme je l'ai dit dans l'entrée en matière, nous allons déplacer les 60 personnes du Foyer des Remparts, lequel est quasi tout aussi près de la gare que Ste-Elisabeth et qui est aussi située à côté d'écoles, en face de l'école professionnelle. C'est

un déplacement quasi dans les mêmes conditions, simplement on va de l'autre côté. Si on a pu encadrer, si on peut vivre cette cohabitation avec les requérants d'asile, c'est parce que nous avons tout un effort d'encadrement, d'intégration; et tous ces jeunes mineurs non accompagnés et jeunes adultes ont des cours, il y a un concept d'intégration, il y a des cours de français et des cours d'allemand. Dans les foyers de premier accueil, il y a des cours sur la manière de vivre en Suisse. Ensuite, passé ce stade, il y a des cours de préformation à l'EPAI; ensuite, les jeunes se dirigent vers des formations. Il faut savoir que les jeunes mineurs, une partie des jeunes, qu'on le veuille ou pas, M^{mes} et MM. les Députés, vont rester en Suisse et c'est notre devoir de faire en sorte que l'intégration se passe dans les meilleures conditions, qu'ils puissent trouver un emploi, une place dans notre canton. Je relève à ce titre que finalement on accueille moins de 1% de requérants d'asile par rapport à notre population. Est-ce que ce n'est pas aussi notre devoir de solidarité? Je pense que l'on ne peut pas dire que ce sont tous des réfugiés économiques, loin de là; il y a de nombreuses personnes, il faut peut-être les rencontrer aussi; je lance un appel à M. Peiry, c'est volontiers que je viens avec vous à la rencontre de requérants d'asile dans un foyer pour voir aussi par quoi ils sont passés. Quels sont ces chemins de la migration? Que faut-il faire pour qu'on décide de traverser la Méditerranée avec ses enfants sur des canoës qui risquent à tout moment d'échouer? D'ailleurs, nombre de personnes sont mortes en route. Comment un jeune de 16 ans peut-il prendre la décision de quitter son pays, de quitter sa famille, de quitter ses parents, de se retrouver tout seul ici à 16 ans? Ce ne sont pas des situations simples. Aujourd'hui, on a 79 requérants d'asile mineurs non accompagnés. Ce que nous voulons faire, c'est renforcer l'encadrement, parce que jusqu'en début 2015, nous en avions 10; c'était relativement facile. On est passé à 130, aujourd'hui 79. On va donc renforcer cet encadrement pour justement leur donner davantage de chances d'intégration. Dans le cadre de notre concept, les mineurs non accompagnés seront d'abord accueillis à Grolley. Au mois d'octobre, la DICS a ouvert une classe de CO, les jeunes restent à Grolley, ils vont à l'école, il y a un suivi qui est fait. On va renforcer l'encadrement avec des éducateurs et puis une fois qu'ils auront gagné un peu d'autonomie, qu'ils seront aussi un peu plus grands, ils pourront aller le cas échéant à Ste-Elisabeth. Aujourd'hui, ils vont aux Remparts pour justement renforcer cette autonomie. C'est tout un concept qui est mis en place. Pour nous, du moment qu'on transfère des Remparts à Ste-Elisabeth, je crois qu'on n'est pas dans un autre problème de sécurité, on est en contact régulier avec la Police. La Police nous a attribué un policier qui est responsable des requérants d'asile. On travaille main dans la main. La Police est informée de chaque ouverture de centre, on détermine avec eux un degré de sécurité. Il y a des passages des voitures de police et le cas échéant, les policiers viennent aussi dans les centres de requérants d'asile. Il y a une tolérance zéro. S'il y a le moindre problème ou le moindre soucis, la Police est appelée et, le cas échéant, procède aussi

à des fouilles s'il devait avoir un problème. L'objectif, ce n'est pas de mettre une troupe de voitures de police autour d'un centre de requérants d'asile, parce que ça contribuerait plus à l'insécurité qu'à la sécurité, mais je peux vous assurer qu'on met tout en place pour renforcer la sécurité de la population. Nous n'avons pas de problème particulier avec les écoles.

A Bösing, il y a un centre abri PC en-dessous de l'école. Ce que nous avons défini avec le conseil communal, c'est que les requérants d'asile ne vont pas sur la place de la cour de récré de l'école. C'est parfaitement respecté, nous avons des bilans réguliers avec les communes et s'il y a le moindre problème, la commune peut immédiatement alerter le responsable du centre, tous les syndicats ont mon numéro natel et ils peuvent m'appeler. Jusqu'à maintenant, j'ai reçu un seul appel de syndic pour un problème qui était autre. On ne dit pas qu'il n'y a pas de problème, mais on dit qu'ils sont réglés à l'interne tout de suite, car dès qu'il y a une situation qui se dégrade, on la signale.

J'aimerais juste dire qu'à la Gouglera, ce ne seront pas des gens qui seront transférés des centres des cantons. Dans le cadre de la nouvelle politique, de la nouvelle restructuration qui a été plus que largement adoptée par la population suisse, ce sont les personnes qui recevront immédiatement une décision de renvoi depuis les centres de la Confédération qui seront attribués à la Gouglera.

En ce qui concerne l'ORS, nous surveillons l'activité, nous sommes en contact régulier, nous discutons aussi des budgets. C'est avec eux justement qu'on est en train de renforcer l'encadrement des mineurs non accompagnés. Il faut aussi dire qu'à Ste-Elisabeth, ce ne sont pas seulement des mineurs non accompagnés, des jeunes adultes, ce sera aussi des familles. Celles et ceux qui ont visité ont pu voir qu'il y avait des pièces un peu plus grandes qui pourraient parfaitement accueillir une famille avec 2 ou 3 enfants. Ce sera un mélange de personnes. D'ailleurs, on est actuellement en discussion avec les Buissonnets qui ont un problème: ils vont devoir fermer l'unité d'adultes pendant des travaux et il y a une discussion pour voir si une partie de Ste-Elisabeth pourrait être attribuée aux Buissonnets pendant la période des travaux. Ce sont des discussions que nous menons actuellement. Il y a une ouverture pour essayer de trouver ensemble des solutions.

Par rapport aux abris PC, on n'a jamais dit que ce n'était pas possible d'héberger des requérants d'asile, on l'a fait. Simple-ment, on est chaque fois dans des situations où on doit aller sur des ouvertures provisoires, parce qu'il n'y a pas de mise à disposition à long terme. Le seul abri PC qui appartient au canton, c'est celui de Hauterive. Pour les autres, ce sont des accords avec la commune. Lorsque nous avons dû ouvrir face aux importantes arrivées en 2015-2016, nous avons trouvé des accords avec les communes, mais des accords qui étaient d'ouvrir pour 2-3 ans pour la période d'urgence avec des

arrivées importantes. Ensuite, il faut quand même voir ce que cela veut dire, des abris PC sur une période plus longue, si on doit rester 4 ou 6 mois dans des abris PC, même plus longtemps pour des mineurs non accompagnés: cela voudrait dire que vous restez alors 2 ou 3 ans dans des abris PC et je pense que ce n'est pas l'image que Fribourg veut donner pour l'accueil de ces jeunes enfants dans notre canton.

En ce qui concerne la chapelle, il n'y a pas eu de décision pour le moment. A ce stade, il n'est pas prévu de désaffecter la chapelle. Ce que nous avons dit, c'est qu'il y a une partie du mobilier religieux, des statues qui seront repris par les sœurs dominicaines. La question devra être abordée avec l'évêché, car il a aussi son mot à dire quant au maintien de chapelle dans des bâtiments civils, mais en tout cas du côté de la Direction de la santé et des affaires sociales, il n'y a aucune intention de désaffecter cette chapelle. Reste à réserver la décision que pourrait prendre l'évêché.

Par rapport à la question de la Sarine, cela fait 11 ans que je cherche des bâtiments, j'en ai visité plusieurs. Jusqu'à maintenant, chaque fois que j'ai visité des bâtiments qui étaient en vente depuis fort longtemps, ils se sont vendus dans les 15 à 30 jours après mon passage. (*Rires*). Avis aux agents immobiliers, si vous avez des bâtiments à vendre, je viens volontiers les visiter. Il suffit que quelqu'un m'aperçoive – M. l'ancien Préfet de la Singine peut en témoigner – pour qu'immédiatement, on sache que je suis venue visiter et que tout le monde imagine bien dans quel but. Ce que nous avons essayé de faire, c'est d'ouvrir dans le cadre des abris PC; nous sommes allés en Singine; le lieu que nous avons proposé à la Confédération, c'était aussi en Singine. Nous avons eu des discussions avec d'autres districts pour des ouvertures d'abris PC lorsqu'il y avait entre 100 et 200 personnes par mois qui arrivaient. Novembre 2015, Mesdames et Messieurs, 200 personnes sont arrivés dans le canton. Cela veut dire qu'en un mois, j'aurais pu ouvrir 4 abris PC. Evidemment, le fait d'avoir Ste-Elisabeth, c'est aussi pour nous une bulle d'air, car on dispose d'un bâtiment de plus et s'il y a actuellement une sous-occupation de la Rosière, c'est parce qu'on est en discussion – pour ce concept des mineurs non accompagnés – pour pouvoir répartir les mineurs et les jeunes. Nous venons de fermer Guin et nous projetons également de fermer Bösing, puisqu'il y a beaucoup moins d'arrivées que ce que nous avons connu en 2015–2016.

J'aimerais juste terminer en disant que je pense que c'est aussi la responsabilité du canton de Fribourg d'accueillir sa part de requérants d'asile. Il y a une répartition qui se fait sur l'ensemble du territoire suisse, que ce sont des hommes et des femmes comme vous et moi et lorsqu'on se rencontre, on apprend à se connaître et là aussi, les regards peuvent changer. Je ne peux que vous inviter à aller à la rencontre des requérants d'asile. C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce décret.

- > L'entrée en matière étant combattue, elle est soumise au vote.
- > Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 79 voix contre 16. Il y a 1 abstention. Il est passé à la lecture des articles.

Ont voté contre l'entrée en matière:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 16.*

Ont voté pour l'entrée en matière:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 79.*

S'est abstenue:

Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 1.*

Lecture des articles

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. Comme je vous l'ai annoncé, le coût total de l'acquisition est de 6 720 000 frs. Dans ce montant figurent les 6 550 000 frs pour l'acquisition de l'immeuble, un montant estimé à 150 000 frs pour la transformation de la cuisine et un montant de 20 000 frs pour les frais liés à la transaction immobilière.

> Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. L'Etat s'engage pour un montant de 5 320 000 frs, un crédit qui vous est soumis maintenant.

> Adopté.

ART. 4

> Adopté.

ART. 5

La Commissaire. J'aimerais juste préciser ce que j'ai oublié de dire dans l'entrée en matière. Le Conseil d'Etat a retiré son message de 2013 concernant le projet de décret relatif à l'octroi du crédit d'engagement de la Poya.

> Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Nous devons soumettre ce vote à la majorité qualifiée.

> Adoptés.

> La lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, la majorité qualifiée est atteinte avec 80 voix contre 15 et 1 abstention et ce projet de décret est donc adopté dans son ensemble, sans modification.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/

MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 80.*

Ont voté non:

Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 15.*

S'est abstenu:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP). *Total: 1.*

—

Résolution 2017-GC-185 Fritz Glauser/Pierre-André Grandgirard Non au sacrifice de notre agriculture¹

Prise en considération

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts sont les suivants: paysan à Châttonnaye, président de l'Union des paysans fribourgeois, de la Fédération suisse des producteurs de céréales, de Swiss granum et vice-président de l'Union suisse des paysans.

Vous êtes sans doute toutes et tous informés que le Conseil fédéral a présenté dernièrement sa vision de la futur politique agricole nommée PA22+, et que nous, paysans, ne pouvons y adhérer. Une grande partie de nos partenaires économiques en amont et en aval de la production agricole sont aussi très inquiets pour leur avenir.

Le Conseil fédéral a développé sa prochaine politique agricole sans dialoguer avec les milieux concernés. C'est un véri-

¹ Déposée et développée le 12 décembre 2017, BGC décembre 2017 pp. 3027ss.

table scandale. L'axe principal de la stratégie du Gouvernement, c'est la réduction de la protection douanière d'environ 50%, afin de rapprocher les prix de nos matières premières agricoles des prix de la production étrangère. C'est inacceptable. Nous, les paysans, nous opposons un vigoureux refus à cette stratégie. Il existe en effet de nombreuses raisons de renvoyer cette stratégie à ses auteurs: premièrement, la volonté populaire exprimée le 24 septembre est ignorée. Nous pouvons aussi parler d'un manque de respect. Le peuple veut maintenir la production d'aliments suisses. Il veut des exploitations familiales paysannes assumant des tâches multifonctionnelles et produisant des denrées alimentaires régionales saines.

Deuxièmement, il n'y a absolument aucun besoin d'ouvrir unilatéralement nos frontières. L'évolution actuelle va d'ailleurs dans la direction opposée. De nombreux pays ont renforcé leurs frontières, surtout au moyen d'obstacles commerciaux non tarifaires.

Troisièmement, dans sa stratégie, le Conseil fédéral propose également d'accélérer le changement structurel en le doublant. C'est socialement insupportable. Il faudrait que 17 000 exploitations disparaissent en 10 ans. Alors que nous luttons contre le burn out et les suicides, le Conseil fédéral veut encore augmenter la charge qui pèse sur les familles paysannes.

Quatrièmement, il n'y a pas un traître mot sur les conséquences pour les secteurs en aval. Prenons l'exemple éclairant des céréales: sans céréales indigènes, plus de moulins et plus de pain suisse non plus, alors que cette branche offre à elle seule 40 000 emplois. Les conséquences d'une telle stratégie seraient dévastatrices pour les secteurs en amont et en aval de l'agriculture. Le rapport n'en dit pas un traître mot.

Cinquièmement, on nous promet que l'ouverture des frontières nous permettra de faire baisser nos coûts, mais sans chiffrer cette promesse. Même si les frontières s'ouvrent pour les produits agricoles, nous continuerons à vivre sur l'îlot de cherté qu'est la Suisse. Cette hypothèse n'est étayée par aucun chiffre, tout simplement parce qu'elle est invraisemblable et fausse.

Sixièmement, le Conseil fédéral annonce un renforcement de la protection de l'environnement. On va, une fois de plus, exporter notre pollution. L'environnement est en effet davantage pollué par les transports multiples et les modes de production incontrôlés des pays d'origine des denrées alimentaires importées. Je le rappelle, contrairement à ce qui se fait dans le monde et en Europe, le traitement avant la récolte, avec du glyphosate sur les cultures comme le blé ou le colza, est une chose interdite en Suisse.

Enfin, septièmement, il y a l'affirmation que le consommateur va en profiter. Le passé nous a montré que c'est rarement le consommateur qui profite. Je pourrais vous donner

maints exemples. Par ailleurs, pourquoi cela se passerait-il autrement dans le secteur de l'alimentation que dans celui du non alimentaire? En Suisse, les prix de vente sont adaptés au pouvoir d'achat du consommateur. L'îlot de cherté est aussi un îlot de salaires élevés, que l'économie ne veut pas abandonner. Le consommateur suisse dépense moins de 7% de son salaire pour l'alimentation, c'est la moyenne la plus basse d'Europe.

Il est vraiment trop facile de présenter l'agriculture comme un obstacle aux négociations commerciales internationales et aux accords de libre-échange. Nous ne sommes plus d'accord d'être utilisés comme monnaie d'échange pour les accords de libre-échange. Nous sommes aussi persuadés que le sacrifice des paysans mènera l'ensemble des branches du secteur alimentaire à la ruine. Nous rejetons donc la stratégie du Conseil fédéral. Il faut qu'il revoie...

Le Président. Es tut mir leid, Herr Grossrat, ich habe bereits vermutet, dass Sie mit den 5 Minuten Redezeit Probleme bekommen werden.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Par cette résolution, les députés Glauser et Grandgirard demandent au Conseil d'Etat fribourgeois de s'opposer fermement à la stratégie sournoise du Conseil fédéral qui vise délibérément à mettre la globalisation, l'économie et la compétitivité des marchés en priorité sur les échanges commerciaux internationaux, ceci au détriment d'une agriculture suisse saine et de qualité, qu'il n'a point peur de mettre en monnaie d'échange.

Le conseiller fédéral Schneider-Ammann n'a d'ailleurs pas peur de dire, ces derniers temps dans les médias, ce qu'il pense aux agriculteurs suisses, spécialement en ce qui concerne la dernière votation sur la sécurité alimentaire du 24 septembre dernier, résultats de la votation sur laquelle se basent et se prévalent également nos 2 collègues résolutionnaires.

Mais n'ayons pas peur de le dire, M. Schneider-Ammann a raison quand il dit que le texte de l'art. 104a Cst fed., présenté dans la votation et accepté par le peuple, était clair. Plus clair, on ne pouvait pas. Et le parti socialiste l'avait bien analysé et avait clairement mis en garde la population et soulevé les problèmes qu'allait créer les let. c et d, qui disaient textuellement: «[...], la Confédération crée des conditions pour [let c.] une agriculture et un secteur agroalimentaire répondant aux exigences du marché; [let. d] des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire».

Les journalistes, qui étaient présents à Guin lors de l'assemblée du PSF du 30 août dernier, ne pourront en tous les cas pas dire que je n'avais point mis en garde les membres présents sur ces 2 lettres, car il était clair, pour moi-même et le PS, que ces 2 lettres allaient créer des problèmes, justement par rapport aux échanges commerciaux, et ceci au détriment de l'agriculture suisse. Alors, oui, une grande partie

de la population et des agriculteurs n'a pas vraiment compris le but ultime du ministre de l'économie, soit continuer à globaliser de plus belle, pourvu que les grands secteurs de l'économie suisse y gagnent, et tant pis si l'agriculture suisse y perd ou y trépassé. Ces 2 lettres, et surtout la let. c qui mentionne que l'agriculture doit répondre aux exigences du marché, sont la résultante de la politique agricole PA22+ que prévoit le ministre de l'économie et que dénoncent à juste titre nos amis agriculteurs Glauser et Grandgirard. Mais je rappelle aussi que M. Schneider-Ammann est du même parti que notre ami Glauser. A force de tout vouloir libéraliser, on met en péril notre agriculture, qui est l'un des fondements de notre société. Sans agriculture durable, saine et de qualité, il n'y a aujourd'hui point de vie équilibrée sur Terre. Il faut se le rappeler.

Chers collègues députés, cela fait des années que la gauche, pas seulement le PS, soutient le monde agricole, les agriculteurs et les artisans de ces métiers directement liés, comme les métiers de bouche, les fromagers, les boulangers, etc.

Nous avons à de multiples reprises soutenu des instruments parlementaires du centre droit et de la droite, comme par exemple la motion des députés Glauser et Zamofing acceptée hier. Nous en avons également déposé nous-mêmes, comme l'interdiction des OGM dans notre canton.

Mais nous avons aussi dû nous battre, ne serait-ce que pour pouvoir siéger dans le comité du Club agricole de notre Grand Conseil. Oui, chers collègues des partis du centre droit et de la droite, nous nous battons pour que le monde agricole se porte bien et que les agriculteurs puissent vivre décemment de leur labeur. Car il s'agit souvent de labeur, nous le savons, et rien qu'à ce titre, nous respectons le monde agricole et toutes les autres professions d'ailleurs.

Pourquoi ces paroles et ce cri du cœur? Eh bien parce que nous en avons aussi à gauche, des cris du cœur, parce que, nous aussi, nous aimerions que le centre droit et la droite nous écoutent de temps en temps sur ce que l'on dit, sur le monde agricole, sur l'agroalimentaire et pas uniquement sur ces 2 seuls mondes, comme vous l'avez compris.

Donc oui, nous allons évidemment soutenir nos amis paysans pour cette résolution, en leur conseillant aussi d'utiliser les let. a, b et e du même art 104a pour contrecarrer les désirs sournois de M. Schneider-Ammann et réaffirmer ainsi le véritable rôle de l'agriculture dans notre pays.

Nous rappelons également que le Conseil fédéral et la droite ont tout fait pour faire échouer en 2016 la votation «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires». Pourtant, cette dernière était importante pour soutenir le monde paysan de notre pays. Mais rassurez-vous, il y aura encore plusieurs initiatives et votations dans le futur, comme celle sur la souveraineté alimentaire, qui sera extrêmement importante pour l'agriculture suisse et pour laquelle le monde paysan pourra

encore se racheter et sauver la mise pour une agriculture à échelle humaine, pour des produits sains, de qualité et pour un développement durable.

Avec ces considérations, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité, j'ai bien dit à l'unanimité, cette résolution et nos amis paysans.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Je crois que cette résolution a toute sa raison d'être. Je déclare mes liens d'intérêts: je suis agriculteur à Orsonnens et suis actif dans la défense professionnelle.

Je ne veux pas rallonger les débats inutilement, mais je tiens quand même à dire que les entreprises agricoles peuvent vivre du fruit de leur travail. Afin d'arriver à ce but, des conditions cadres doivent permettre aux entreprises agricoles de dégager une part prépondérante du chiffre d'affaires du revenu de la vente de leurs produits. Et je crois que cette résolution, face au rapport du Conseil fédéral, va droit à l'encontre de ces problèmes. Il est donc important que nous soutenions cette résolution.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Il y a longtemps que les arguments développés dans cette résolution sont les nôtres: la proximité, l'agriculteur paysanne, la souveraineté alimentaire, l'ultralibéralisme et les dégâts environnementaux et sociaux qu'il implique. Il est temps que les adeptes d'une agriculture basée sur la croissance effrénée réfléchissent aux catastrophes qu'elle provoque. Une croissance non maîtrisée est mortifère et tue les paysans, au figuré et malheureusement parfois en réalité. Le marché est un outil utile. Nous le soutenons, mais il doit rester un outil. Il ne doit pas devenir le maître, car il n'a qu'un but à ce moment-là: écraser les plus faibles avec un unique marteau, le prix le plus bas, sans tenir compte des coûts sociaux et environnementaux qui finissent toujours par être payés, mais pas par ceux qui s'enrichissent le plus grâce à ce système.

Avec ces arguments, le groupe Vert Centre Gauche soutiendra cette résolution et vous invite à faire de même.

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts: agriculteur et président du Club agricole.

En préambule, je tiens à remercier chaleureusement les intervenants, qui, par leurs propos, ont soutenu et reconnu le bien-fondé de cette résolution.

L'agriculture est une monnaie d'échange: échanger des instruments de précision contre du blé en provenance du continent américain, blé pulvérisé au glyphosate 2 semaines avant la récolte, échanger des montres de luxe contre de l'huile de palme indonésienne cultivée sur des surfaces issues de la déforestation, échanger des produits chimiques contre du filet de bœuf de bovins argentin élevés aux hormones de croissance, échanger encore et toujours des produits pharmaceutiques contre des fraises et des tomates espagnoles cultivées hors sol

par des employés maghrébins travaillant et logeant dans des conditions inhumaines.

Depuis 1940, les importations de denrées alimentaires ont augmenté de 80%, en pénalisant toujours plus la production indigène. M. Schneider-Ammann, vous avez tout faux avec votre vision de l'agriculture suisse. Vous n'avez rien compris aux enjeux et aux défis qui attendent le peuple suisse en matière d'alimentation. Certes, la Constitution fédérale vous permet de lâcher du lest sur la protection à la frontière et de céder au chant des sirènes des puissants de l'économie de notre pays. Cependant, l'agriculture n'est pas une branche économique comme les autres et elle ne peut être livrée sur l'autel de la libre concurrence. La Suisse est un pays riche qui aura toujours les moyens financiers pour acheter de la nourriture à l'étranger, mais le 24 septembre dernier, les consommateurs ont clairement dit non à cette option fantaisiste. Cette pression économique mondiale permanente sur les producteurs de nourriture, accentuée par une évolution démographique galopante et par le réchauffement climatique, va inévitablement provoquer un manque d'aliments sur notre planète. Les prévisions parlent de doubler la production agricole mondiale dans les quarante prochaines années.

La politique agricole PA22+ du Conseil fédéral sera dramatique pour notre pays. Une famille paysanne sur 3 disparaîtra à court terme, rejoignant ainsi les autres 97% de consommateurs non producteurs. Les effets collatéraux sur le secteur paragricole seront dévastateurs en termes d'emploi, car les importations de denrées alimentaires seront de plus en plus sous forme de produits finis. C'est trop cher de transformer en Suisse. Et là, adieu Cremo, Elsa, Micarna, Marmy, les Landi, les sucreries, etc. Il est navrant que notre pays s'auto-flagelle en prenant des décisions contraignantes dans un domaine où nous avons encore la liberté de dicter nos règles.

Demain, que dois-je dire, moi, le modeste politicien broyard, à mon copain en dépression depuis 6 mois après s'être séparé de son troupeau de vaches laitières? Que dois-je dire demain à l'épouse et à son fil, mon ancien apprenti, qui, il y a 5 ans déjà, ont perdu un époux et un père par suicide, la pression étant devenue trop forte? Que dois-je dire? Cette résolution est un véritable cri du cœur des familles paysannes de notre canton.

M. Schneider-Ammann, le rire, c'est bon pour la santé. Malheureusement, les paysans de ce pays sont en très mauvaise santé et n'ont plus envie de rire, car ils pleurent silencieusement dans leur ferme.

Durant mon temps de parole, la population mondiale a augmenté de 700 personnes.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). J'aimerais tout d'abord vous dire merci, à vous tous. Vous n'avez pas oublié d'aller voter le 24 septembre dernier et vous nous avez mas-

sivement soutenus. Le canton de Fribourg est un exemple. Je vous adresse mes remerciements.

Presque tout est dit dans cette salle, peut-être 2 ou 3 choses encore. J'ai un peu la crève, mais je pense que la voix est bonne. Je souhaiterais aujourd'hui que des représentants de l'Office fédéral de l'agriculture soient nos représentants, avec le Conseil fédéral, qu'on aille nous défendre. On prône, dans ce pays, une agriculture familiale, paysanne de proximité. Or, il nous faut constater que nos représentants font exactement le contraire. Et nous ne les voulons plus. Il faut les éliminer. Je m'en chargerai si cela ne va pas. Je sais comment il faut le faire, mais je ne serai pas seul.

C'est grave d'avoir une blessure et hier, j'ai entendu un jeune paysan jurassien dire ceci: «Pauvre dans un pays riche, et j'ai du travail plein les bras.» Par rapport à cela, je ne veux pas allonger, mais vous savez, j'ai trouvé un nouveau nom pour le conseiller fédéral Schneider-Ammann: Auf Schweizerdeutsch habe ich ihn «Baggerhousi» getauft.

On peut rire. Je traduis en français: gens des grues. Il faudra donc qu'on le réveille un petit peu. J'aimerais bien l'inviter sur mon exploitation, qu'il travaille une semaine avec Charlie. Il verra qu'il va changer d'idée.

Je dis «Vive l'agriculteur suisse» et je vous invite à dire massivement oui à cette résolution. J'espère qu'il m'a entendu jusqu'à Berne.

- > Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 79 voix contre 1. Il y a 5 abstentions.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté pour la résolution:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gailard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG),

Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 79.*

A voté contre la résolution:

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG). *Total: 5.*

—

Mandat 2017-GC-106 Thomas Rauber/ René Kolly/Pierre Décrind/François Genoud/ Anne Meyer Loetscher/Peter Wüthrich/Jean- Daniel Wicht/Daniel Bürdel/Christine Jakob/ Laurent Dietrich Poursuite du programme Energie-FR au-delà de 2017¹

Prise en considération

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Je déclare mes liens d'intérêts: membre du comité de pilotage Energie-FR depuis son début il y a maintenant 5 ans et représentant de plusieurs associations patronales concernées par le projet.

Comme mandataire, j'aimerais tout d'abord remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse et l'acceptation de notre mandat. Durant les 5 dernières années, le projet Energie-FR est devenu un programme de formation continue reconnu dans le canton de Fribourg et même dans les cantons voisins qui l'examinent afin de copier le système fribourgeois. Presque 2000 professionnels ont suivi des cours dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Des partenariats entre l'économie, les associations professionnelles et les hautes écoles, dans ce cas avec la Haute école d'ingénierie et d'architecture, ont très bien fonctionné et peuvent servir d'exemple pour d'autres collaborations futures.

Freiburg konnte mit dem Projekt Energie-FR beispielhaft die Zusammenarbeit und den Austausch zwischen Wirtschaft, Hochschulen und Staat unter Beweis stellen. Ich möchte

an dieser Stelle dafür plädieren, dass derartige Modelle vermehrt in Betracht gezogen werden, denn diese Projekte erlauben es uns, vom ausgezeichneten Bildungsstandort Freiburg zu profitieren und Synergien mit der Freiburger Wirtschaft zu schaffen.

Wenn wir eine Chance haben wollen, die ambitionöse Energiestrategie 2050 in unserem Kanton umzusetzen, muss zwingend eines der Hauptaugenmerke auf die Aus- und Weiterbildung von genügend qualifizierten Fachkräften gelegt werden. Denn eine Strategie ist nur so gut, wie diese auch umgesetzt werden kann. Es braucht in den kommenden Jahren mehr qualifizierte Baufachleute, insbesondere Gebäudetechniker und allgemein im Ausbausektor, aber auch im Planungssektor bei den Architekten und Ingenieuren. Nur so kann garantiert werden, dass das beträchtliche Potential der Gebäudesanierungsarbeiten effektiv und mit den neusten Kenntnissen umgesetzt werden kann.

Bedenkt man, dass die Hälfte des Energieverbrauches durch den in die Jahre kommenden Gebäudepark verursacht wird, ist eine weitere Priorisierung der Ausbildung dieser Fachkräfte mehr als angebracht.

Le canton de Fribourg doit garder cet atout, qui est d'avoir une longueur d'avance sur la plupart des autres cantons, en poursuivant le programme Energie-FR.

Les réponses aux 2 questions – le financement de la prise en charge d'une partie des 50% des frais effectifs des cours par les participants et la limitation du programme dans le temps et la réévaluation du programme après 3 ans – sont adéquates et acceptées par les coauteurs de ce mandat.

Je vous invite donc à accepter ce mandat Energie-FR, afin de permettre au canton de se donner les moyens pour la mise en place de la stratégie énergétique.

Bonny David (PS/SP, SC). Je suis membre de la commission cantonale de l'énergie.

Le parti socialiste a bien analysé cette prolongation de financement liée au programme de formation continue Energie-FR et les enjeux y relatifs et salue cette prolongation. Le groupe socialiste soutient ce mandat.

Cependant, le parti socialiste regrette un peu que le Conseil d'Etat n'a pas anticipé la fin de ce programme Energie-FR, qui se terminera dans 15 jours, et qu'il n'y a pas eu de communication. On parle dans le mandat d'un montant de 300 000 frs. Le Conseil d'Etat répond par 120 000 frs. On aimerait juste avoir quelques éclaircissements sur le montant réellement prévu par le canton. Une exigence est que la prise en charge par les participants, respectivement par les entreprises, de 50% des frais effectifs du cours soit garantie, comme c'est le cas jusqu'à présent. Question quand même cruciale: est-il possible de prélever ce montant sur le fonds de l'énergie? Est-il à disposition? Ce fonds n'a-t-il pas déjà été

¹ Déposé et développé le 29 mai 2017, BGC juin 2017 p. 1471; réponse du Conseil d'Etat le 31 octobre 2017, BGC décembre 2017 pp. 3019ss.

complètement attribué pour l'année prochaine et les années en cours? On aimerait également un éclaircissement sur ce qui reste concernant le fonds de l'énergie encore à disposition et la manière dont il sera distribué. On souhaite aussi une garantie que ce programme sera à nouveau évalué en 2020, comme mentionné dans la réponse du Conseil d'Etat.

En fonction de ces éléments, le groupe socialiste soutiendra le mandat.

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Tout d'abord, j'annonce mon lien d'intérêts: je travaille toujours au sein de l'Association suisse de l'industrie gazière comme responsable romande des affaires publiques.

Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec un grand intérêt le mandat qui nous est soumis. Le programme de formation continue Energie-FR, dédié à la formation de professionnels qualifiés dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, connaît depuis ses débuts un vif succès et cela est très réjouissant. En effet, si notre canton souhaite atteindre ses objectifs en matière énergétique, il doit investir les moyens nécessaires à la formation dans ce domaine. Même si les objectifs d'autofinancement de cette formation ne sont pas atteints, celle-ci doit être poursuivie. Notre groupe peut se rallier aux conditions émises par le Conseil d'Etat en matière de cofinancement par les participants, respectivement par les entreprises, et de limite dans le temps. A l'instar du Conseil d'Etat lui-même, qui accepte ce mandat, le groupe démocrate-chrétien l'acceptera à l'unanimité.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Notre groupe va soutenir à l'unanimité le mandat de nos collègues. L'utilité de ces formations et de ces cours n'est plus à démontrer et leur reconduction est donc des plus utiles, notamment pour les communes responsables des contrôles de construction qui n'avaient certaines fois pas les compétences pour les effectuer.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Es macht mich stolz zu sehen, dass mein Antrag, der im Jahre 2011 zum richtigen Zeitpunkt überwiesen worden ist, heute von Erfolg gekrönt ist, ja sogar von einem anderen Kanton nachgeahmt wird und dass ein Bedürfnis besteht, dass er weitergeführt wird. Die Linke, von der der Auslöser des Projekts Energie-FR stammt, und die Rechte, die heute eine Fortsetzung dieses Projekts wünscht, spielen hier wunderbar zusammen.

Das linke Anliegen, dasjenige der erneuerbaren Energien, wird von der Wirtschaftsseite ernst genommen. Vielleicht gibt es schlicht keine andere Alternative, denn der Trend in der Bevölkerung ist ganz klar: er lautet, auf erneuerbare Energien umstellen. Es ist daher sicher nicht falsch, sondern wahrscheinlich auch richtig und wichtig, die Weiterbildung im Energiebereich noch ein bisschen länger vom Staat zu unterstützen, um den Bildungsgrad der Akteure in der Branche langfristig zu gewährleisten.

Es versteht sich daher von selbst, wie das mein Kollege David Bonny schon gesagt hat, dass unsere Fraktion diesen Auftrag unterstützt.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Je suis également membre du comité Energie-FR, comme mon collègue Daniel Bürdel.

Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt ce mandat, qu'il soutiendra à l'unanimité.

En tant que mandataire, je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit tout à l'heure mon collègue Daniel Bürdel, mais j'aimerais remercier encore une fois tous les intervenants qui sont favorables à ce mandat et le Conseil d'Etat, qui partage également notre avis.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Zuerst möchte ich mich bei den Grossräten Wicht und Bürdel und auch bei den anderen Mitunterzeichnenden für dieses Mandat bedanken. Ich werde mich kurz halten.

Ce programme a rencontré un succès considérable. Il a contribué à augmenter sensiblement la connaissance des spécialistes dans le domaine de l'énergie, mais il ne concerne pas seulement les spécialistes, puisque certains cours ont également été diffusés pour des publics plus larges, notamment en étroite collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises et la Conférence des préfets, où l'on a aussi organisé des cours pour des conseillers communaux. En fin de compte, cela a été dit, ce sont plus de 1800 personnes qui ont pu en bénéficier.

Par rapport aux aspects financiers, notamment pour répondre aux questions du député Bonny, on parle bel et bien d'un montant de 300 000 frs qui sera libéré. Cette part de 300 000 frs demandés annuellement pour poursuivre ce programme n'aura pas d'influence sur le budget cantonal, pour la simple raison qu'elle sera en effet prélevée directement dans le fonds cantonal de l'énergie. Celui-ci est suffisamment alimenté, mais il est aussi beaucoup mis à contribution. La bonne nouvelle est qu'à partir de 2018, les cantons bénéficieront également des contributions globales de la Confédération pour des mesures dites indirectes, dont la formation continue fait partie. Cela veut dire concrètement que le prélèvement au fonds sera limité d'autant, c'est-à-dire qu'il devra se situer à environ 120 000 frs par an, les 180 000 frs restants étant couverts par les contributions globales de la Confédération, mais qui transitent finalement aussi par ce fonds de l'énergie.

Ceci étant dit, le Conseil d'Etat estime qu'il sera nécessaire de réévaluer la pertinence de poursuivre le programme au moins tous les 3 ans. La prochaine échéance interviendra donc en 2020.

Considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter le mandat.

- > Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 85 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bündel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 85.*

—

Discours du 1^{er} vice-président du Grand Conseil

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Monsieur le Président, mission accomplie, Mission erfüllt, Herr Präsident.

Sehr geehrter Herr Grossratspräsident, lieber Bruno, Tout en sachant que tu restes bel et bien encore notre président et premier citoyen jusqu'au 31 décembre de cette année, je me permets quand même de t'adresser quelques mots de remerciement.

Ces dernières semaines, nous l'avons très bien remarqué, le fait que ton année présidentielle touchait gentiment à sa fin a fait ressortir quelques sentiments chez toi. Ceci paraît négatif pour toi, mais c'est un signal plus que positif pour moi, respectivement pour nous tous. De mon point de vue, cet attachement à la fonction est en effet la preuve de la conviction et de l'enthousiasme avec lesquels tu as rempli cette tâche de premier citoyen du canton.

Lieber Bruno, ich denke ich darf im Namen aller hier Anwesenden und auch vieler anderer Personen sprechen, wenn ich Dir für Dein Präsidialjahr, welches Du mit Bravour gemeistert hast, herzlichst danke. Du hast unseren Ratsbetrieb mit Umsicht, mit einer Prise Humor und dennoch mit Konsequenz und Effizienz geführt.

Wie üblich, der Parlamentsdisziplin sei Dank, gab es auch in Deinen Sessionen leisere, wie auch geräuschvollere Momente. Trotzdem ist es Dir gelungen, dass sich alle im Rat verstanden und gehört fühlten.

En règle général, les premiers vice-présidents se plaignaient lors du discours de fin d'année du bruit de la clochette, parfois trop souvent, parfois trop fortement utilisée. Pas moi, je te rassure; je dois au contraire constater que la clochette a plutôt passé une année tranquille. Les oreilles de tes vice-présidents te remercient.

Par contre, tu m'as régulièrement surpris par ta voix très dominante et forte et je me suis des fois même demandé pour quelle raison le pupitre du président est doté d'un micro, car pour toi, ce n'aurait pas du tout été nécessaire.

Revenons à ton année présidentielle et les marques que tu nous as laissées.

Avant tout et à plusieurs reprises, tu nous as fait transpirer. Tout d'abord, plutôt nos collègues de langue française avec ta décision de tenir la moitié des séances du Grand Conseil auf deutsch. Personnellement, j'étais très sceptique. Mais toi, mais surtout vous tous, chers et chères collègues, vous m'avez surpris. Cela a très bien fonctionné et cela m'inspire...

Deuxièmement, tu nous as fait transpirer en juin dernier. Qui ne se souvient pas de notre sortie d'été? Il me semble que tu as choisi la journée la plus chaude pour notre sortie en commun, avec une balade magnifique le long de la Singine. Heureusement que la balade n'a pas duré trop longtemps et que les arbres et la rivière nous ont aidés avec de l'ombre et de l'air frais.

Jusqu'à quel point tu as encore individuellement fait transpirer des députés ou des conseillers d'Etat lors des débats dépasse mon niveau d'information.

Der gemeinsame Ausflug bringt mich ausserdem noch zu einer zweiten Eigenheit, welche wohl Dein Präsidialjahr nachhaltig prägen wird.

Schon anlässlich Deines Empfanges vor einem Jahr wurde uns allen bewusst was für ein grosser Anhänger des Gesanges Du bist. Damals noch ohne Kostprobe Deinerseits, durfte ich anlässlich eines anderen Anlasses Deine Gesangkunst im Rahmen einer sehr spontanen Rede hoch über Charmey bewundern.

Dies genügte Dir aber nicht, und so waren wir bereits anlässlich besagten Ausflugs aufgefordert, mit Dir zu singen, und wie ihr alle wisst, wirst Du als *der* Präsident in die Geschichte eingehen, welcher für den Grossen Rat des Kantons Freiburg eine eigene Hymne initiiert hat. Herzlichen Dank dafür und eine Kostprobe des Chors des Grossen Rates dürften wir heute anlässlich des Empfanges zu Ehren von Bundespräsident Alain Berset geniessen können.

Diese Ereignisse, wie auch die Freude an all den Kontakten mit der Bevölkerung haben mich in Deinem Präsidialjahr beeindruckt und zeigen, wie Du nebst einer professionellen und umsichtigen politischen Arbeit auch die Geselligkeit zu schätzen weisst.

Diese Professionalität und das Fingerspitzengefühl, welches Du beim wohl schwierigsten Dossiers dieses Jahres anlässlich der vergangenen Session im November bestens aufgezeigt hast.

Unseren herzlichen Dank dafür.

Mon cher Bruno, à partir du 1^{er} janvier 2018 – pas avant –, tu vas retourner dans les rangs et regagner la place de simple député dans ta famille politique. Riche en expériences, je suis convaincu que tu ne vas pas tomber dans un trou. Par contre, nous allons sûrement te voir et t'entendre sur des objets politiques, aspect que tu as dû laisser de côté en tant que président.

Sur le plan privé, tu retrouveras en plus le temps de faire des longues promenades avec ton épouse Elisabeth, qui t'a tant aidé durant cette année, mais qui a trop souvent dû faire seule des promenades, selon les images que j'ai pu trouver sur Facebook.

Afin que vous puissiez découvrir une très belle région de notre pays et en profitant des montagnes que vous aimez, j'ai le plaisir de t'offrir, au nom de tes vice-présidents, un petit cadeau, qui, ce que nous espérons, te fera plaisir.

Zum Schluss bleibt mir nur noch einmal zu wiederholen, dass Du Deine Mission als Präsident mit Auszeichnung gemeistert hast.

Ich wünsche Dir, Deiner Familie, wie auch Ihnen allen eine schöne restliche Adventszeit, besinnliche Festtage und anschliessend ein gesegnetes Neues Jahr voller Befriedigung, Freude und guter Gesundheit!

Discours du président du Grand Conseil

Le Président. Liebe Kolleginnen und Kollegen. Ich bin natürlich sehr gerührt. Ganz herzlichen Dank für die schönen Worte des Vize-Präsidenten respektive des gewählten Präsidenten für das Jahr 2018. Ich freue mich, jetzt auch noch ein paar Eindrücke dieses Jahres an Sie weiterleiten zu dürfen.

Sehr geehrte Herren Vize-Präsidenten, sehr geehrte Frau Generalsekretärin, sehr geehrte Damen und Herren Staatsrätinnen und Staatsräte, geschätzte Vertreter der Medien, liebe Kolleginnen und Kollegen.

Ces dernières semaines, beaucoup de gens m'ont demandé comment je me sentais en prévision de la fin proche de cette année présidentielle. J'ai dit à tout le monde que j'attendais ce moment de la fin de cette présidence avec un œil souriant et un œil qui pleure.

Peut-être en premier l'œil qui rit: je me réjouis d'un rythme de vie à nouveau un peu normal, avec un peu plus de temps pour ma famille qui a dû beaucoup renoncer à moi, avec plus de temps pour ma profession pour laquelle j'étais également moins disponible, ce qui plaisait à mes concurrents – n'est-ce pas, Ruedi? (*Rires*). – et d'avoir un peu plus de temps pour le sport, ce qui va m'aider à perdre les 2–3 kilos que j'ai pris pendant cette année. Je pense que tous mes prédécesseurs avaient plus ou moins vécu cette même expérience. Avec presque 280 représentations, les 9 sessions, si je compte celle du mois de décembre passé, un rythme de vie normal n'est tout simplement pas possible. Un autre côté positif de la fin de cette présidence est également le fait que je peux en tant que député normal à nouveau m'engager pleinement dans la politique, c'est-à-dire déposer des instruments parlementaires, m'engager dans des commissions et m'exprimer au Plenum. C'est quelque chose qui me manquait quand même un petit peu ces 3 dernières années, mais c'est le prix à payer si on se met sur cette voie présidentielle. Avec un œil souriant, je dis d'ailleurs adieu à cette chaise présidentielle derrière moi. (*Rires*). Si magnifique soit-elle, si inconfortable pour ne pas dire si malsaine, le seul qui avait du plaisir avec cette chaise, c'était mon chiropraticien – (*Rires*). –, parce qu'après chaque session, un rendez-vous avec lui était garanti. Notre ami Schneider-Ammann disait: «Cette chaise n'est pas bonne pour la santé.» (*Rires*). Vous voyez que cette fin de présidence a tout à fait des côtés positifs.

Maintenant, l'œil qui pleure et c'est un peu plus long. Quand j'étais allé en décembre passé manger une fondue au Gothard avec mon prédécesseur Benoît Rey, qui n'est malheureusement pas là aujourd'hui, il m'a dit: «Tu verras, Bruno, ce n'est pas facile à la fin de la présidence, je suis presque un peu tombé dans un trou. D'un jour à l'autre, tu subis la mutation du premier citoyen de ce canton, partout invité et toujours bien accueilli, à un député tout normal. Ce n'est pas très facile à digérer.» Je me suis moqué un petit peu à ce moment-là et j'ai dû un peu rigoler, mais je dois vous dire que

plus décembre approchait, plus j'avais ce même sentiment que le pauvre Benoît. Effectivement, ça déclenche quelques émotions si on s'engage pleinement pendant une année pour cette tâche. Lors du discours inaugural, après mon élection comme président, peut-être que vous vous souvenez encore, j'ai dit que la contribution des politiciennes et des politiciens élus pour le bien-être des citoyens était au maximum de 50%. Les 50% restants sont entre les mains des citoyennes et citoyens qui apportent activement à titre bénévole et cela au-delà du devoir normal de tout en chacun au sein d'associations, d'organisations et dans nos institutions.

Ich hatte ja nun die Freude und Ehre, diese anderen 50 Prozent an den verschiedenen Anlässen in unserem Kanton zu treffen. Ich kann Ihnen versichern, liebe Kolleginnen und Kollegen, dass wir uns auf diese anderen 50 Prozent verlassen können. Mir war schon immer bewusst, dass unser Kanton über einen grossen Reichtum an Vereinen und Institutionen im Bereich der Kultur, des Sports oder im sozialen Bereich verfügt. Aber die Erfahrungen, die ich dieses Jahr machen durfte, haben meine Vorstellungen klar übertroffen. Natürlich haben wir auf der einen Seite die grossen und bei vielen Leuten sehr bekannten Organisationen wie unsere grossen Musikcorps oder die Freiburger Grenadiere, das Cadre Noir et Blanc oder die grossen Sport- und Wirtschaftsverbände. Auf der anderen Seite kann ich Ihnen sagen, dass ich auch bei vielen kleinen und in der grossen Öffentlichkeit weniger bekannten Vereinen oder Institutionen zu Gast war, die für unsere Gesellschaft eine hervorragende Arbeit leisten, die mich sehr beeindruckt haben. Hier möchte ich ein paar Beispiele zitieren.

1. Beispiel: Sport Handicap Fribourg, c'est connu par M^{me} Demierre, une petite institution qui essaie de donner accès au sport aux personnes handicapées, surtout des jeunes. J'étais invité à un tournoi de basket où l'équipe fribourgeoise se battait contre des équipes d'autres cantons. Ils n'ont pas gagné le tournoi, mais je peux vous dire qu'ils se sentaient plus grands que l'équipe de Fribourg Olympic. La fierté de ces gens était tout simplement magnifique, m'a laissé un souvenir inoubliable et m'a profondément impressionné. Je ne pouvais presque pas assez remercier et féliciter les gens qui s'engagent pour une telle chose.

2. Beispiel: Jahreskonzert des Freiburger Polizeichors in Middel – ein voller Saal und viel Begeisterung. Ich wusste bis zu diesem Zeitpunkt gar nicht, dass es überhaupt einen solchen Chor gibt und ehrlich gesagt auch nicht – les Glannois me le pardonnent –, dass es in unserem Kanton ein Dorf namens Middel gibt. Auch hier: Leute, die sich für etwas engagieren, sich die Mühe nehmen, ein Konzert zu organisieren und die Leute aus dem Dorf aus den vier Wänden zu locken, um gemeinsam etwas zu erleben.

Je pourrais encore continuer cette énumération, mais ce que je peux vous dire, c'est que nous devons absolument prendre

soin de toutes ces petites sociétés et associations qui font – particulièrement dans les régions rurales – un magnifique travail, toujours au profit de la cohésion sociale du village et de la région et finalement pour le canton, surtout dans le contexte des fusions de communes, particulièrement des grosses fusions, type dinosaure, que je soutiens d'ailleurs sur le principe. Il faut toujours veiller à ne pas trop casser ces petites sociétés, même si elles agissent dans la sphère micro-métrique. Tous ces contacts avec les grands et les petits vont certainement me manquer.

Es gibt aber auch noch Anderes, das ich vermissen werde und das betrifft Euch, liebe Kolleginnen und Kollegen. Ich werde ja zwar nicht einfach nicht mehr existieren, aber ich darf nicht mehr Euer Chef sein. Ich gebe es zu, ich bin generell gerne der Chef und es hat mir sehr gefallen in diesem Jahr, Euer Chef zu sein.

Es ist ein besonderes Privileg für einen Grossratspräsidenten, wenn er im ersten Jahr einer neuen Legislatur-Periode sein Amt ausüben darf. Es hat viele neue Grossrätinnen und Grossräte, es hat neue Kräfteverhältnisse in den Fraktionen, zum Teil neue Fraktionspräsidenten, neue Kommissionspräsidenten und auch neue Staatsräte. Bei uns kam auch noch die Umstellung auf den papierlosen Betrieb dazu, zu dem ich übrigens allen herzlich gratuliere, das klappt eigentlich wunderbar.

Il s'agit d'une année de rassemblement et en tant que président, parfois avec un peu d'humour, j'ai essayé de fournir ma contribution afin que ce rassemblement puisse réussir au mieux. Personnellement, j'ai l'impression qu'on a ensemble bien réussi cet exercice. Nous avons pu trouver un rythme de travail; beaucoup d'entre vous, surtout aussi les nouveaux, étaient actifs avec des instruments parlementaires, dans les commissions et nous étions ensemble toujours en mesure de résoudre des tâches courantes. Mais nous avons vécu ensemble également des situations peu réjouissantes ou même tristes. Je ne veux pas parler maintenant de la procédure relative à la levée d'immunité d'un membre du Gouvernement, ce qui a créé chez l'un ou l'autre, ce que j'ai toujours compris, une nervosité de temps en temps presque terrible, mais une telle situation fait tout simplement partie de notre travail. Il faut essayer de la régler avec calme et avec le respect vis-à-vis de l'autre. Si je parle des situations peu réjouissantes ou même tristes, je parle plutôt du décès complètement inattendu de notre cher collègue et ami Denis Chassot. Dans de tels moments, nous sommes invités à démontrer que nous visons les valeurs que nous défendons et qu'il ne reste pas que de la propagande lors de notre campagne électorale.

Nun komme ich zum wichtigsten Teil meiner Ansprache, nämlich zum Danke sagen. Vorab danke ich denjenigen, die es überhaupt möglich gemacht haben, dass ich mich in diesem ganzen Jahr als Präsident dieses Parlaments engagieren durfte. Ich beginne mit meiner Familie, heute vertreten auf

der Tribüne durch meine Frau Elisabeth. Sie mussten, wie schon gesagt, viel auf mich verzichten. Ich sprach übrigens vorhin vom Ins-Loch-Fallen, «tomber dans le trou». Ein klein wenig wird auch meine Frau in ein Loch fallen, denn es hat auch ihr – zwar nicht immer, aber häufig – gefallen, mich an die Anlässe zu begleiten.

Weiter möchte ich meinem Arbeitgeber, der Bâloise, danken, dass sie mir den nötigen Freiraum zugestanden hat und mich in diesem Engagement unterstützt hat.

Nicht vergessen möchte ich meine Partei, die CVP, die mich für dieses Amt überhaupt vorgeschlagen hat und mich stets voll und ganz unterstützt hat.

J'aimerais exprimer un grand merci aux membres du Bureau et particulièrement aux chefs de groupe pour la toujours bonne et constructive collaboration. Un tout grand merci également à tous les collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat général et particulièrement à la cheffe – quel beau terme – Mireille Hayoz. Leur soutien était toujours très professionnel. J'aimerais également remercier les conseillers et conseillères d'Etat – depuis l'autre jour nommés armaillis – et la chancelière d'Etat pour l'excellente collaboration. Je ne sais d'ailleurs pas qui suit l'autre dans ce troupeau: est-ce vraiment les députés qui suivent le Conseil d'Etat? Cela ne devrait pas être le contraire? Je vous laisse répondre à cette question, mais mon opinion est claire: nous sommes élus, les conseillers d'Etat et les députés, pour travailler ensemble. Une fois, c'est nous qui suivons le Conseil d'Etat et une autre fois – je dirais même un peu plus souvent –, c'est le Conseil d'Etat qui suit le Grand Conseil. Ensemble, nous sommes forts.

Sie sehen, liebe Kolleginnen und Kollegen, ich freue mich auf die Zeit danach, trete aber trotzdem mit etwas Wehmut ab. Ich weiss übrigens noch nicht, wie ich mich in der Februarsession fühlen werde. Irgendwo werde ich wieder in der Herde sein und den Befehlen unseres neuen Chefs, Markus Ith, gehorchen müssen. Wir werden sehen, wie das gehen wird.

Avant que je ne termine mon discours, vous voulez certainement savoir ce que notre ami Schneider-Ammann disait au sujet de toute cette situation: «Ce changement de la présidence est bon pour le Parlement fribourgeois, même si ça fait un peu mal à Bruno Boschung.» (*Rires*).

Merci beaucoup de votre attention. (*Applaudissements*).

Clôture de la session

> La séance est levée à 11h55.

Le Président:

Bruno Boschung

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*